Sécurité des bâtiments

Sécurité incendie - page H2

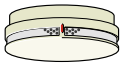

Détecteurs autonomes avertisseurs de fumée
▶ page **H2**

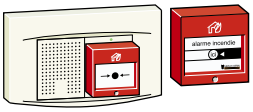

Equipements d'alarme et détecteur autonome déclencheur
▶ page **H3**

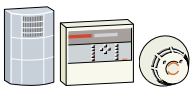

Produits en arrêt de commercialisation
▶ page **H8**

Eclairage de sécurité - page H10

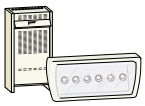

Solution centralisée
▶ page **H10**

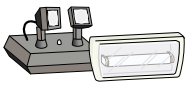

Blocs autonomes :
standard ▶ page **H16**
autotestables ▶ page **H18**
adressables ▶ page **H24**

Blocs portables
▶ page **H28**

Télécommandes pour blocs de secours
▶ page **H29**

Coffrets - page H30

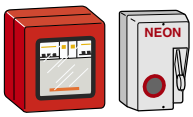

Coffrets de sécurité
▶ page **H30**

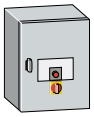

Coffrets de désenfumage
▶ page **H31**

Détecteurs autonomes avertisseurs de fumée

DAAF	sur pile NF		sur secteur NF
présentation	● les DAAF permettent de détecter rapidement les feux couvants et les feux avec développement de fumée à l'intérieur ● ils fonctionnent sur le pricincipe de détection optique de fumée par lumière diffuse (effet Tyndall) ● ils ne comportent pas de substances radioactives ● il intègrent les fonctions suivantes : ○ auto-test ○ contrôle des piles : une pile faible est signalée par signal sonore et DEL clignotante (signal de pile épuisée : environ toutes les 40 secondes, au moins pendant 30 jours) ○ poussoir pour test de fonctionnement ● les produits sont conçus pour limiter les risques de mauvaise utilisation (oubli ou montage à l'envers de la pile,…) ● pour gérer la fin de vie des produits, Schneider Electric adhère à un éco-organisme pour l'élimination des déchets et la protection de l'environnement		
Références certifiées Index ▶ page **12**			
références	**MTN547019**	**MTN547119**	**MTN547519**
source pricipale d'alimentation	interne au dispositif: pile monobloc 9 V, IEC 6LR61 alcaline	Lithium	externe : secteur 230 VCA, 50 Hz + pile de secours monobloc 9 V, 550 mAh, IEC 6LR61, alcaline
autonomie	1 an	10 ans	1 an (en cas de perte de l'alimentation secteur)
indicateur d'alarme individuelle	DEL rouge		DEL rouge/verte
bornes de raccordement	-		chacune 2 x 2,5 mm², montage en cascade possible
dispositif interconnectable (mise en réseau)	non		jusqu'à 25 détecteurs de fumée (longueur totale de ligne : jusqu'à 500 m, 1 paire 9/10e)
prévu pour l'installation en camping-car	non		non
raccordement à des dispositifs auxiliaires externes	non		oui
report d'état	-		possibilité de report d'information avec relais réf. MTN548001 ▶ page **G10**
dispositif de neutralisation d'alarme	non		
sensibilité	selon ISO 12239, EN 14604		
signal sonore	env. 85 dB (A) à 3 m de distance		
température de fonctionnement	de 0 °C à 55 °C		de -10 °C à +65 °C
degré de protection	IP 42		
type de montage	plafonnier uniquement (possibilité d'utiliser une boîte de centre ▶ page **B5**)		
remarque	pour les systèmes de câblage sous gaine, il faut prévoir le montage d'un joint d'étanchéité entre le plafond et le détecteur de fumée		
dimensions	détecteur ø110 x 38 mm (socle ø 100 mm)		détecteur ø110 x 59 mm (socle ø100 mm)
éléments livrés	● fiche informative, notice d'installation et de maintenance en français ● pile ● vis et chevilles		● fiche informative, notice d'installation et de maintenance en français ● pile, vis et chevilles ● socle de montage en saillie avec espace de raccordement élargi
schéma de câblage	-		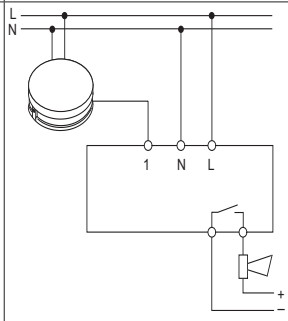 Report à distance avec relais 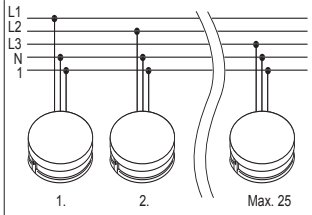 Mise en réseau des DAAF

Relais pour détecteurs de fumée

Le relais référence MTN548001 permet d'intégrer les détecteurs de fumée dans un réseau KNX ou de réaliser un report à distance (ex. déclenchement d'un avertisseur sonore).

KNX

▶ page **G10**

Tableaux d'alarme de type 4

fonction		lors d'une alarme feu, les tableaux d'alarme de type 4 permettent suite à un déclenchement manuel, de diffuser un signal sonore d'évacuation pendant 5 minutes au maximum et éventuellement d'un message enregistré. en cas de réarmement du déclencheur manuel pendant ces 5 minutes, la diffusion du signal sonore est stoppée).		
dénomination		**TA4 Pi**	**TA4 1B DM**	**TA4 1B DM Me**
référence		**CCT57371**	**CCT57373**	**CCT57372**
particularités				
		autonome, ne peut recevoir aucun accessoire supplémentaire	possibilité de raccorder un TBS	
			-	diffusion d'un message enregistré
caratéristiques				
boîtier		ABS blanc RAL9010		
dimension (H x L x P)		185 x 300 x 75 mm		
installation		en saillie (3 points de fixation)		
poids		660 g	940 g	1120 g
indice de protection		-	IP 30 - IK 03	
alimentation	principale	2 piles 9 V DC type 6F22	230 V AC (+ 10 % – 15 %) 50 Hz câble 2 x 1,5 mm² , longueur maxi : 100 m	
	secondaire	-	2 batteries 9 VCC - ⩾ 100 mAh, NiMH	
protection par fusible		-	F1 : 200 mA temporisé - F2 : 1 A temporisé	
autonomie		> 1 an en état de veille	72 h en veille, 6 mois mois en arrêt	
composition de la référence		boîtier + carte électronique + diffuseur sonore + transducteur piezo + 1 déclencheur manuel à membrane déformable + 2 piles + clé de réarmement + notice	boîtier + carte électronique + diffuseur sonore + transducteur piezo + 1 déclencheur manuel à membrane déformable + 2 batteries + une clé de réarmement + un jeu de fusible + les accessoires de fixation et une notice	
signal sonore	durée	5 minutes		
	type	classe A	classe B	
	puissance	88 dB à 2 m	90 dB à 2 m	
	conformité	norme NF S 32 001		
message enregistré		-		"Votre attention s'il vous plait, nous vous demandons de quitter les lieux par les sorties les plus proches. Le signal va retentir"
modes de diffusion		signal sonore uniquement		signal sonore uniquement
				une fois le message enregistré suivi du signal sonore
				cycle du message enregistré suivi du signal sonore
raccordement				
report d'état de l'alarme		1 sortie contact sec bornes à vis pour câbles jusqu'à 2,5 mm²		
diffuseurs sonores externes	nombre	-	10 maxi (réf. CCT57327)	10 maxi (réf. CCT57327 ou CCT57383)
	câble		2 x 1,5 mm², type CR1	
	longueur		500 m maxi	
déclencheurs manuels externes	nombre	-	30 maxi (réf. CCT57300 ou CCT57302)	
	câble		1 paire 8/10e, type SYT1	
	longueur		500 m maxi	
télécommande	type	-	télécommande pour bloc de secours TBS	
	câble		1 paire 8/10e, type SYT1	
	longueur		500 m maxi	
pièce de rechange				
batterie 9 V - ⩾ 100 mAh (lot de 2)		-	**CCT57389**	

Blocs autonomes d'alarme sonore manuels

fonction		Les Blocs Autonomes d'Alarme Sonore de type Ma ou Ma-Me font parti d'un système d'alarme autonome utilisé pour donner l'ordre pendant, au moins 5 minutes, d'évacuation du public et du personnel.	
dénomination		**BAAS Ma**	**BAAS Ma Me**
référence		**CCT57397**	**CCT57398**
caractéristiques			
boîtier		ABS blanc RAL9010	
dimension (H x L x P)		185 x 300 x 75 mm	
installation		en saillie (3 points de fixation)	
poids		760 g	1100 g
indice de protection		IP 30 - IK 03	
alimentation	principale	230 V AC (+ 10 % – 15 %) 50 Hz câble 2 x 1,5 mm², longueur maxi : 100 m	
	secondaire	2 batteries 9 VCC - ⩾ 100 mAh, NiMH	
protection par fusible		F1 : 200 mA temporisé - F2 : 1 A temporisé	
autonomie		72 h en veille, 6 mois mois en arrêt	
protection contre les chocs électriques		classe II	
composition de la référence		1 BAAS + 2 batteries + accessoires de fixation + manuel d'installation	
conformité à la norme		NFC 48-150	
signal sonore	durée	5 minutes	
	type	classe B	
	puissance	90 dB à 2 m	
	conformité	norme NF S 32 001	
message enregistré		-	"Votre attention s'il vous plait, nous vous demandons de quitter les lieux par les sorties les plus proches. Le signal va retentir"
modes de diffusion		signal sonore uniquement	signal sonore uniquement
			une fois le message enregistré suivi du signal sonore
			cycle du message enregistré suivi du signal sonore
report d'état de l'alarme		1 sortie contact sec bornes à vis pour câbles jusqu'à 2,5 mm²	
raccordement			
autres BAAS Ma ou BAAS MaMe	nombre	30 BAAS Ma interconnectés entre eux	30 BAAS MaMe interconnectés entre eux
	câble	1 ou 2 paire 8/10e, type SYT1	
		-	un 3e fil est nécessaire pour la synchronisation du message enregistré
	longueur	500 m maxi	
déclencheurs manuels externes	nombre	de 1 à 30 maxi sur 1 ligne pour l'ensemble des BAAS Ma ou BAAS MaMe	
	câble	1 paire 8/10e, type SYT1	
	longueur	500 m maxi	
télécommande	type	télécommande pour bloc de secours TBS	
	raccordement	1 paire 8/10e, type SYT1	
	longueur	500 m maxi	
pièce de rechange			
batterie 9 VCC - ⩾ 100 mAh (lot de 2)		**CCT57389**	

Blocs autonomes d'alarme sonore principaux et satellites

Blocs autonomes d'alarme sonore

		principaux				satellites	
fonction		Les BAAS Pr en association avec des BAAS Sa ou Sa-Me font partie d'un système pour donner, pendant au moins 5 minutes, l'ordre d'évacuation au public et au personnel.					
dénomination		**BAAS Pr 2B**	**BAAS Pr 4B**	**BAAS Pr 6B**	**BAAS Pr 8B**	**BAAS Sa**	**BAAS Sa-Me**
référence		**CCT57377**	**CCT57378**	**CCT57379**	**CCT57380**	**CCT57382**	**CCT57383**
caractéristiques							
boîtier		ABS blanc RAL9010				ABS blanc RAL9010	
dimension (H x L x P)		185 x 300 x 75 mm				185 x 300 x 75 mm	
installation		en saillie (3 points de fixation)				en saillie (3 points de fixation)	
poids		0,920 kg				2,320 kg	
indice de protection		IP 30 - IK 03				IP 30 - IK 03	
alimentation	principale	230 V AC (+ 10 % – 15 %) 50 Hz, câble 2 x 1,5 mm², longueur maxi : 100 m				230 V AC (+ 10 % – 15 %) 50 Hz, câble 2 x 1,5 mm² , longueur maxi : 100 m, 30 maxi sur une même ligne	
	secondaire	2 batteries 9 VCC - ⩾ 100 mAh, NiMH				2 batteries 9 V CC - ⩾ 100 mAh, NiMH	
tension de fonctionnement						12 à 18 V CC	
consommation		50 mA sous 230 V CA					
protection par fusible		F1 = 100 mA L 250 V (secteur)				F1 = 200 mA temporisé (T200 mA L 250 V) F2 = 1 A temporisé (T1A L 250 V)	
autonomie		12 h en veille suivi de 5 mn en alarme				> 72 h en veille, > 6 mois en arrêt	
température d'utilisation		–10 à +50 °C					
protection contre les chocs électriques		Classe II				Classe II	
composition de la référence		1 BAAS Pr avec ses 2 batteries + accessoires de fixation + manuel d'installation				1 BAAS Sa ou Sa-Me avec ses 2 batteries + accessoires de fixation + manuel d'installation	
nombre de boucles		2	4	6	8		
contacts de sorties		**sortie d'alarme générale** pour le raccordement des BAAS Sa ou SA-Me contact à ouverture, libre de tout potentiel, tension de commutation : 48 V DC courant thermique et de coupure : 0,4 A					
		1 contact auxiliaire : contact inverseur, libre de tout potentiel, tension de commutation : 48 V DC courant de coupure : 3 A, pouvoir de coupure : 30 VA					
		1 contact associé à l'ouverture de chaque boucle : contact à fermeture, libre de tout potentiel tension de commutation : 48 V DC, courant de coupure : 1 A					
signal sonore	durée					5 minutes	
	type					classe B	
	puissance					90 dB à 2 m	
	conformité					norme NF S 32 001	
message enregistré						-	"Votre attention s'il vous plait, nous vous demandons de quitter les lieux par les sorties les plus proches. Le signal va retentir"
modes de diffusion						signal sonore uniquement	signal sonore uniquement
							une fois le message enregistré suivi du signal sonore
							cycle du message enregistré suivi du signal sonore
conforme à la norme		NF C 48-150				NF C 48-150	
raccordement							
BAAS Sa ou BAAS Sa-Me	nombre	30 maxi				-	
	câble	1 paire 8/10e à 9/10e mm, type SYT1					
	longueur	3000 m en 8/10e mm, 4000 m 9/10e mm					
déclencheurs manuels externes	nombre	de 1 à 32 maxi par boucles					
	câble	1 paire 8/10e à 9/10e mm sans écran ou avec écran non raccordé, type SYT1					
	longueur	750 m en 8/10e mm (60 ohms maxi) 1000 m 9/10e mm (60 ohms maxi)					
pièce de rechange							
batterie 9 VCC - ⩾ 100 mAh (lot de 2)		**CCT57389**				**CCT57389**	

Déclencheurs manuels, diffuseurs sonores et visuels
pour TA4 et BAAS

Déclencheurs manuels	standard	étanche	issue de secours
	DSM 400	**DME 400**	**DIS 400**
fonction	permettent de transmettre une alarme par une action manuelle.		
exemples		locaux humides lavés à grandes eaux ou désinfectés	
référence	**CCT57300**	**CCT57302**	**CCT57307**
interface	équipé d'une membrane plastique déformable (peut être remplacer par une vitre précassée voir § "Accessoires" ci-dessous)		
dimensions (H x L x P)	87 x 87 x 42 mm	93 x 98 x 66 mm	93 x 89 x 60 mm
couleur	rouge	rouge	vert
Indice de protection	IP 24D	IP 67	IP 24D
protection	Peut être équipé d'un volet de protection (voir § "Accessoires" ci-dessous)		
potentiel CRT (30 V CC charge résistive et selfique)	2 A	2 A	-
pose	en saillie ou encastré	en saillie	en saillie ou encastré
installation	Emplacement (MS65) : dans les circulation à chaque niveau, à proximité immédiate de chaque escalier, au rez-de-chaussée à proximité des sortie, sur les circuits d'évacuation tous les 20 m environ mise en œuvre : 1,3 m de hauteur, non dissimulé par un vantail de porte lorque que celui-ci est maintenu ouvert		
accessoire livré	clé de réarmement et/ou test		
accessoires			
vitres précassées (lot de 5)	**57309**		
colliers de plombage (lot de 25)	**57311**		
volet de protection et collier de plombage (l'unité)	**CCT57308**		
clés de réarmement (lot de 5)	**57314**		

	Sirène classe B	Flash
	SRB 300	**FL 300**
fonction	avertir le public d'évacuer un établissement.	
utilisation	établissement sans bruit de fond ni sonorisation.	établissements bruyants recevant du public et les sites industriels. établissements recevant des personnes malentendantes.
exemples	hôtels, bibliothèques, internats, administrations, banques	-
référence	**CCT57327**	**CCT57331** (1)
dimensions (H x L x P)	110 x 110 x 95 mm	(P x ø) 67 x 93 mm
pose	en saillie	en saillie
poids	220 g	150 g
indice de protection	IP 21	IP 54
tension d'alimentation	9 à 56 V CC	10 à 60 V CC
niveau sonore à 2 m (dB)	92 dB de 12 à 48 V CC	fréquence : 1 Hz - 0,7 J
consommation 12 V CC	7 mA	85 mA
consommation 24 V CC	5 mA	40 mA
consommation 48 V CC	5 mA	25 mA
raccordement	câble CR1 (résistant au feu)	câble CR1 (résistant au feu)
classe et conformité aux normes	NF S 32001	-
installation	Leur nombre et leur emplacement doivent garantir une perception correcte de l'alarme en tout point du bâtiment, compte tenu de l'environnement. Ils doivent être protégés contre les dommages mécaniques et contre toute influence néfaste pouvant provoquer leur défaillance Ils doivent être installés hors de portée du public, soit à plus de 2,25 m de hauteur	
compatibilité	installation possible avec les tableaux d'alarme de type 4.	

(1) Commercialisation courant 1er semestre 2011.

Détecteur autonome déclencheur

DAD secouru

fonction		Le Déclencheur Autonome Déclencheur secouru permet d'assurer la mise en sécurité d'un même local ou d'un même volume grâce à la commande directe à sécurité positive d'organes asservis (3 au maximum). Cette commande peut être lancée par l'intermédiaire d'une détection automatique, accompagné ou non d'un boîtiers de commande manuelle. Exemple d'organes asservis : porte coupe-feu (simple ou double battant), organe de désenfumage, clapets ou volets dans une gaine de conditionnement d'air, porte d'issue de secours, etc.
référence		**CCT57055**
boîtier		blanc RAL9010
dimension (H x L x P)		185 x 300 x 75 mm
installation		en saillie (3 points de fixation)
poids		2,6 kg
indice de protection		IP 33 - IK 03
alimentation	principale	230 V AC (+ 10 % – 15 %) 50 Hz câble 3 x 1,5 mm², longueur maxi : 100 m
	secondaire	2 batteries 12 V CC / 1,2 Ah
protection par fusible		F1 = 250 mA L 250 V (secteur), F2 = 250 mA L 250 V (sortie DAS), F3 = 250 mA L 250 V (batteries)
autonomie		4 h en veille
tension de fonctionnement		20 à 28 V DC
température d'utilisation		–10 à +50 °C
composition de la référence		1 DAD secouru avec ses 2 batteries + manuel d'installation
entrées et sorties		**1 entrée boîtiers de commande manuelle** : 2 boîtiers de commande manuelle maxi
		1 entrée détecteurs automatiques : 2 détecteurs de même technologie (optique ou ionique) maxi courant de coupure : 3 A, pouvoir de coupure : 30 VA
		1 entrée boucle de réarmement externe
		1 relais répétition de commande : 1 RTC, 150 V CC ou V CA maxi, 2 A (pouvoir maxi de coupure : 60 W)
		1 sortie organes asservis : 3 organes au maximum avec une puissance totale maxi de 4 W
conforme à la norme		NFS 61961
raccordement	organes asservis	nombre : 1 à 3 utilisant une puissance totale maxi de 4 W câble : 2 x 1,5 mm², type FR-NO5-VV-U longueur maxi : 400 m
	boîtiers de commande manuelle	nombre : 0, 1 ou 2 câble : 1 paire 9/10e, type SYT1 longueur maxi : 300 m
	détecteurs automatiques	nombre : 1 ou 2 de même technologie câble : 1 paire 9/10e, type SYT1 longueur maxi : 300 m
pièce de rechange		
batterie 12 VCC - 1,2 Ah		**CCT57267**

Boîtiers de commande manuelle

	standard	étanche
	BCM	**BCME**
référence	**CCT57301** (1)	**CCT57303** (1)
interface	équipé d'une membrane plastique déformable (peut être remplacer par une vitre précassée voir § "Accessoires" ci-dessous)	
dimensions (H x L x P)	87 x 87 x 42 mm	93 x 98 x 66 mm
couleur	rouge	rouge
Indice de protection	IP 24D	IP 67
protection	Peut être équipé d'un volet de protection (voir § "Accessoires" ci-dessous)	
potentiel CRT (30 V CC charge résistive et selfique)	2 A	2 A
pose	en saillie ou encastré	en saillie
installation	Emplacement (MS65) : dans les circulation à chaque niveau, à proximité immédiate de chaque escalier, au rez-de-chaussée à proximité des sortie, sur les circuits d'évacuation tous les 20 m environ mise en œuvre : 1,3 m de hauteur, non dissimulé par un vantail de porte lorque que celui-ci est maintenu ouvert	
accessoire livré	clé de réarmement et/ou test	
accessoires		
vitres précassées (lot de 5)	**57309**	
colliers de plombage (lot de 25)	**57311**	
volet de protection et collier de plombage (l'unité)	**CCT57308**	
clés de réarmement (lot de 5)	**57314**	

(1) Commercialisation courant 1er semestre 2011

Clés de réarmement à distance

référence	**ALB45031**
installation	format 45x45 pour clipsage en goulotte OptiLine ou installation en boîte d'encastrement avec support de fixation réf. ALB45601 et plaque de finition blanche réf. ALB45650

Détecteur de fumée optique

référence	**CCT57056**
couverture moyenne	60 à 120 m² selon hauteur d'implantation
hauteur d'installation	12 m maximum
voyant bicolore	rouge (alarme) / jaune (dérangement)
température de fonctionnement	–10 à +50 °C
accessoire à prévoir	livré sans socle
dimensions (H x ø)	42 x 100 mm
conformité	NF EN 54
accessoires	
socle standard pour la fixation et le raccordement	**CCT57057**

Pièces de rechange des produits en arrêt de commercialisation

4 types de pièces de rechange

suffixe	particularité
PN	produit neuf (jusqu'à épuisement des stocks)
PR	produit réparé (ancienne pièce à retourner à l'usine)
PD	produit à détruire
sans suffixe	produit neuf (jusqu'à épuisement des stocks)

Produits livrés sans batterie.
Batterie à commander directement à un revendeur spécialisé.

Pour l'ensemble des références de ces 2 pages, fourniture dans la limite des stocks disponibles.
Nous consulter pour vérifier la disponibilité :

N° Indigo 0 825 012 999

TMS 103, TMS 106, EXT 106

Centralisateurs de mise en sécurité incendie

désignation	référence
tableau de mise en sécurité avec emplacement batterie TMS103 (CMSI 3)	63047PN
tableau de mise en sécurité TMS106 (CMSI 6)	63048PN
extension 6 fonctions pour CMSI EXT 106	63049PN
carte 4 relais pour TMS103 ou 106	63050PN
carte liaison imprimante pour TMS103 ou 106	63051PN
sachet d'accessoires pour TMS103 ou TMS106	63054PN

TMS 101, TMS 110, TMS 122

Centralisateurs de mise en sécurité incendie

désignation	référence
TMS 101, 1 fonction	57277PR
TMS 110, 10 fonctions	57278PR
2 commandes à rupture pour TMS 110	57279PR
2 commandes à impulsion pour TMS 110	57280PR
carte UGA (sirène) pour TMS 110	57281PR
carte interface déclencheurs manuels pour TMS 110	57282PR
boîtier déporté à impulsion pour TMS 110	57283PR
boîtier déporté à rupture pour TMS 110	57285PR
module déporté MRCOM (installation spécifique)	57287PN
boîtier déporté à contact pour TMS 110	57288PR
boîtier déporté à contact pour TMS 122	57289PR
carte de commande à rupture pour TMS 122	57291PR
carte de commande à impulsion pour TMS 122	57292PR
carte UGA (commande d'évacuation) pour TMS 122	57293PR
carte 22 entrées et commande manuelle déportée pour TMS 122	57296PR
carte KMSG2 pour TMS 122	57298PR
carte KMR 24B pour TMS 122	57299PR
rep. carte IHM TMS 122	57400PR
rep. carte chargeur TMS 122	57401PR
rep. mod 22 sorties	57402PR

TMS 124

Centralisateurs de mise en sécurité incendie

désignation	référence
TMS 124 avec emplacement batterie	57170PN
carte US/UCMC 4 fonctions (pour TMS124)	57171PN
carte extention US/UCMC (pour TMS124)	57172PN
carte de gestion 8 lignes (pour TMS124)	57173PN
carte de gestion 8 sorties (pour TMS124)	57174PN
module à contacts (pour TMS124)	57175PN
carte de gestion 8 entrées (pour TMS124)	57176PN
boîtier DAS commun (pour TMS 124)	57177PN
carte extention 2UGA (pour TMS124)	57178PN
carte imprimante une liaiso (pour TMS 124)	57179PN
kit de paramétrage (pour TMS 124)	57181PN
lot d'étiquettes (pour TMS 124)	57182PN
alimentation AES de rechange (pour TMS 124)	57183PN
module d'évacuation (pour TMS 124)	57184PN
boîtier déporté (pour TMS 124)	57294PN

TS 106, TS 112, TS 124

Tableaux de signalisation

désignation	référence
carte 2 boucles pour TS 106/112	57135PR
carte UGA (sirène) pour TS 106, TS 112, TS 124	57136PR
carte de fond pour TS 106	57137PR
carte de fond pour TS 124	57139PR
porte équipée pour TS 106	57187PR
porte équipée pour TS 124	57189PR

TDI 104, TDI 106, TDI 108, TDI 116, TDI 140

Tableaux de détection incendie

désignation	référence
TDI 104 sans batterie	57200PR
TDI 106 sans batterie	57201PR
TDI 108 sans batterie	57202PR
TDI 104 SSI sans batterie	57203PR
TDI 106 SSI sans batterie	57204PR
TDI 108 SSI sans batterie	57205PR
tableau de signalisation TDI 116	57208PR
tableau de signalisation TDI 140	57209PN
carte 4 boucles TDI 140	57211PN
carte 8 boucles TDI 140	57212PN
carte 4 sorties relais	57213PN
carte 8 sorties relais	57214PN
carte commande sirènes TDI 116	57215PN
report de synthèse UGA pour TDI	57220PN
report 16 boucles et UGA pour TDI	57223PN
report à écran pour TDI 140	57226PN
alimentation tableau TDI 116	57229PR
alimentation tableau TDI 140	57230PR
face avant (IHM) tableau TDI 116	57232PR
face avant (IHM) tableau TDI 140	57233PR
clé pour tableaux TDI 116/140	57234PN

ECS 104 SSI, ECS 108 SSI

Equipement de contrôle et de signalisation avec centralisateurs de mise en sécurité incendie intégré

désignation	référence
tableau incendie 4 boucles ECS 104SSI	63027PN
tableau incendie 8 boucles ECS 108SSI	63028PN

ECS 104, ECS 108

Equipement de contrôle et de signalisation conventionnel

désignation	référence
tableau incendie 4 boucles ECS 104	63025PN
tableau incendie 8 boucles ECS 108	63026PN

TDA 100

Equipements de contrôle et de signalisation adressables

désignation	référence
tableau de détection TDA 100	57120PN
tableau de détection TDA 100 UGA	57121PN
module d'adresse collective MAC 300 A	57122PN
module d'alarme technique AT 300 A	57128PN
carte interface CMSI TDA 100	57216PN
carte UGA pour TDA 100	57217PN
kit de paramétrage PARAM 300	57218PN

TDH

Tableaux de désenfumage habitation

désignation	référence
TDH 4	57000PN
TDH 8	57001PN
TDH 24	57002PN

Tableaux de synthèse

désignation	référence
amplificateur de reports de synthèse	**57197PN**
report de synthèse pour TS 106, TS 112 et TS 124	**57198PN**
tableau de synthèse pour BAAS PR	**57388PR**

Déclencheurs manuels

désignation	référence
déclencheur Manuel standard DSM 200	**57300PN**
déclencheur Manuel étanche DME 200	**57302PN**
déclencheur Manuel d'indicateur d'action DMI 200	**57303PN**
déclencheur Manuel pour désenfumage DMF 200	**57305PN**
déclencheur Manuel issue de secours DIS 200	**57307PN**
lot de 5 membranes plastique	**57310PN**
déclencheur Manuel adressable DSM 300A	**57312PN**
déclencheur Manuel désenfumage habitation DMH 200	**57313PN**

Reports d'information

désignation	référence
REP TDH	**57006PN**
report d'information REP 300	**57219PN**
report d'information REP 301	**57227PN**
report d'information UGA 8 boucles REP 400	**63030PN**

Produits livrés sans batterie.
Batterie à commander directement à un revendeur spécialisé.

Pour l'ensemble des références de ces 2 pages, fourniture dans la limite des stocks disponibles.
Nous consulter pour vérifier la disponibilité :

N° Indigo 0 825 012 999

Détecteurs automatiques

désignation	référence
détecteur ionique DI 300 à détruire	**57109PD**
détecteur ionique DI 300 recyclé	**57109PR**
détecteur de fumée optique adressable DO 300 A	**57110PN**
détecteur thermovélo adressable DC 300 A	**57111PN**
détecteur thermostatique adressable DS 300 A	**57112PN**
socle pour détecteur adressable ST 300 A	**57113PN**
socle isolateur de court circuit ICC 300 A	**57115PN**
détecteur ionique DI200 à détruire	**57236PD**
détecteur ionique DI200 recyclé	**57236PR**
détecteur optique DO200	**57237PN**
détecteur de chaleur thermovélocimétrique DC200	**57238PN**
détecteur thermostatique 66 °C DS200	**57239PN**
détecteur thermostatique 80 °C DS202	**57240PN**
socle standard ST200	**57241PN**
indicateur d'action IAC200	**57242PN**
détecteur de fumée optique et chaleur DCO400	**63036PN**
détecteur thermovélocimétrique DC400	**63037PN**
détecteur thermostatique DS400	**63038PN**
télécommande test détecteurs TL400	**63046PN**
détecteur ionique recyclé	**57020PR**
détecteur ionique à détruire	**57020PD**
détecteur ionique DI 100 recyclé	**57250PR**
détecteur ionique DI 100 à détruire	**57250PD**
détecteur de chaleur DC 100	**57252PN**
lot de 5 filtres à poussière	**57263PN**

Diffuseurs sonores

SRAGS 200, classe A	**57325PN**
SRB 200, classe B	**57327PN**
SRC 200, classe C	**57328PN**
SRBM 200, classe B à message	**57330PN**

Batteries

Commander directement chez les distributeurs :

- ERCELL

www.ercell.com
49, rue du pont noir - 38120 Saint Egrève
Tel : 04 76 04 41 80 - Fax : 04 76 04 41 88

- VLAD

www.vlad.fr
Z.A Papillon - 200, rue Henri Potez - 37210 Parçay-Meslay
Tel : 02 47 54 08 29 - Fax : 02 47 41 97 95

BAAS

Blocs autonomes d'alarme sonore

désignation	référence
BAAS Ma	**57397**
BAAS Ma-Me	**57398**
BAAS Pr 2b	**57377**
BAAS Pr 4b	**57378**
BAAS P 8b	**57379**
BAAS Sa	**57382**
BAAS Sa-Me	**57383**

Solution centralisée

Alimentation des luminaires

		Sources centralisées CC					Sources centralisées CA			
références		**OVA58200**	**OVA58201**	**OVA58202**	**OVA58203**	**OVA58204**	**OVA58205**	**OVA58206**	**OVA58207**	**OVA58208**
fonction		Les sources centralisées permettent l'alimentation permanente de luminaires spécifiques de types fluorescents, à lampes incandescentes, fluocompactes ou à LEDs. Les versions avec 1 h d'autonomie répondent aux exigences des bâtiments des types L, M, P, T. La source centralisée avec 6 h d'autonomie est adaptée aux locaux à zone de sommeil (type J, O, U, R) ou aux établissements ne disposant pas de source de remplacement (groupe électrogène).								
tension	sortie	48 V CC					230 V CA			
	alimentation	230 V CA					230 V CA			
puissance maximum		300 W	600 W	900 W	1200 W	650 W	875 W 1250 VA	1250 W 1785 VA	2500 W 3570 VA	3500 W 5000 VA
intensité d'utilisation		< 5,5 A 54 V CC	< 11 A 54 V CC	< 16,6 A 54 V CC	< 22,2 A 54 V CC	< 12 A 54 V CC	< 3,8 A	< 5,4 A	< 10,9 A	< 15,2 A
autonomie		1 h				6 h	1 h			
accumulateur au plomb sans entretien		4 x 12 V 12 Ah	8 x 12 V 12 Ah	8 x 12 V 18 Ah	4 x 12 V 42 Ah	4 x 12 V 120 Ah	12 x 12 V 12 Ah	12 x 12 V 18 Ah	24 x 12 V 18 Ah	24 x 12 V 27 Ah
durée de vie de la batterie à 20 °C		5 ans				10 ans	5 ans		10 ans	
température d'utilisation		-10 à +40 °C								
départs protégés	nombre	4								
	protection	fusibles bipolaires					disjoncteurs bipolaires			
	type	2 AgG	4 AgG	6 AgG	10 AgG	4 AgG	2 A courbe C		6 A courbe C	
consommation de la source (entrée 230 V CA)		1,9 A/ cos φ 1	3,8 A/ cos φ 1	8,2 A/ cos φ 0,7	10,9 A/ cos φ 0,7	11,1 A/ cos φ 0,6	5,4 A/ cos φ 1	7,1 A/ cos φ 1	14,2 A/ cos φ 1	20 A/ cos φ 1
informations affichées du tableau de bord	mesures	tension de sortie, courant de sortie, température interne coffret source centralisée, pourcentage de la puissance utilisée								
		-					tension batterie			
	messages	charge en cours, décharge profonde, surcharge, batterie faible, fusible batterie ouvert, alarme température								
		-					panne communication afficheur, panne source (avec code de panne pour SAV)			
	indications par LEDs	présence secteur ● mode secours : allumée lorsque les batteries alimentent l'installation ● alarme : allumée quel que soit le défaut présent, ou passé jusqu'à disparition de l'alarme								
conformité aux normes		NF C 71-815 (2001), NF EN 50171, EN 60950-1 (2001), EN 61000-6-3 (2007), EN 61000-6-1 (2007) Conformes au règlement de sécurité dans les ERP et ERT de 1ère et 2ème catégorie								
degré de protection		IP 20								
protection amont	type	Disjoncteur bipolaire								
	caractéristiques	6 A courbe D	6 A courbe D	8 A courbe D	10 A courbe D	6 A courbe D	6 A courbe D	10 A courbe D	16 A courbe D	20 A courbe D
masse		50 kg	56,6 kg	100 kg	110 kg	204,4 kg	100 kg	120 kg	270 kg	390 kg
dimensions (mm) h x l x p		740 x 430 x 370	740 x 430 x 370	740 x 660 x 400	740 x 660 x 400	1200 x 660 x 410	740 x 660 x 370	740 x 660 x 370	1200 x 660 x 410	1500 x 720 x 640

Solution centralisée
Commande de commutation pour l'éclairage antipanique

Coffret antipanique

coffret antipanique		**OVA58209**								
fonction		Placé en aval de la source centralisée, le coffret anti-panique permet de mettre au repos manuellement les circuits d'éclairage d'ambiance en fonction des conditions d'exploitations désirées (cinéma, salle de spectacle...). Possibilité de commande à distance via un interrupteur. Retour automatique de l'allumage sur coupure secteur (sur une ou plusieurs zones de détection).								
consommation		8,5 VA								
degré de protection		IP 65/IK 09								
protection amont		non fournie (voir ci-dessous)								
commande à distance		2 entrées pour interrupteurs								
masse		2,7 kg								
dimensions (mm) h x l x p		335 x 340 x 160								
fusible à commander séparément selon la source centralisée	référence source	**OVA58200**	**OVA58201**	**OVA58202**	**OVA58203**	**OVA58204**	**OVA58205**	**OVA58206**	**OVA58207**	**OVA58208**
	calibre	1 A	2 A	4 A	6 A	2 A	1 A	1 A	4 A	4 A
	type	10 x 38, gG								

Guide 2009 "Les solutions sécurité des bâtiments"
Retrouver les normes et réglementations
ainsi que des exemples de mise en œuvre
et de raccordement.

Disponible sur le e-Catalogue : www.schneider-electric.fr

Bloc à tranche à LED

- Les luminaires d'évacuation sont utilisés pour faciliter l'évacuation des locaux recevant du public, en cas de défaillance du système d'éclairage normal
- Ils permettent la signalisation de l'accès aux issues de secours pour faciliter la circulation et l'évacuation des personnes dans le bâtiment (obstacles, changements de direction)
- En cas de coupure secteur, une source centralisée garantit leur fonctionnement pendant 1 h.

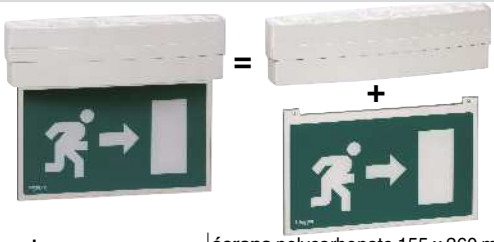

	socles	**écrans** polycarbonate 155 x 260 mm **simples faces** (1 pièce pour signalisation sur 1 face)			**doubles faces** (1 pièce pour signalisation sur 2 faces)	
références	**OVA58253**	**OVA58933**	**OVA58934**	**OVA58935**	**OVA58936**	**OVA58937**
degré de protection	IP 40, IK 07	-				
mode d'éclairage	LEDs longue durée (> 50 000 h)	-				
alimentation	48 / 110 / 220 V CC ou 230 V CA	-				
consommation	2 W ou 5 VA	-				
flux	45 lm	-				
isolement	classe II	-				
tenue au feu	850 °C	-				
conformité aux normes	UTE C 71-802, EN 60598-2-22, certifié NF AEAS					
spécificité	visibilité : 28 m	pictogramme 140 x 244 mm				
accessoire livré	support pour installation au mur (parallèlement ou perpendiculairement) 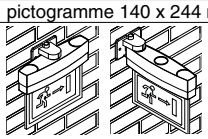					
accessoires						
accessoires d'installation	**OVA50318E** kit de montage en faux plafond 97 x 324 x 85 mm	**OVA50314E** kit de suspension				
étiquettes autocollantes	-					
accessoires de finition	-					
pièces de rechange						
pour les blocs	-					
pour les platines d'encastrement	-					
pour les accessoires d'éclairage par la tranche	-					

(1) mesuré à tension de charge

Blocs à LED

Blocs pour lampes à culot E27
(lampe non fournie)

OVA58250		**OVA58251**		**OVA58252**		**OVA58220**			**OVA58221**		
IP 42, IK 07		IP 55, IK 07		IP 66, IK 10		IP 20, IK 08			IP 66, IK 10		
2 LEDs blanches longue durée (> 50 000 h)						incandescente 25 W (ø 45 mm maxi)		fluo-compacte 7 W	incandescente 25 W (ø 45 mm maxi)		fluo-compacte 7 W
48/110/220 V CC	230 V CA	48/110/220 V CC	230 V CA	48/110/220 V CC	230 V CA	24/48/110/220 V CC	230 V CA	230 V CA	24/48/110/220 V CC	230 V CA	230 V CA
2 W	5 VA	2 W	5 VA	2 W	5 VA	29 W **(1)**	25 VA	13 VA	29 W **(1)**	25 VA	13 VA
45 lm						45 lm					
classe II						classe I			classe II		
850 °C						960 °C					
certifié NF AEAS, EN 60598-2-22, UTE C 71-802						certifié NF AEAS, EN 60598-2-22, UTE C 71-802					
-						-					
1 étiquette autocollante fuite vers le bas		1 étiquette autocollante fuite vers le bas 2 vis standard pour garantir l'étanchéité de la vasque				-			2 vis standard pour garantir l'étanchéité de la vasque		

OVA58975
platine d'encastrement

ALB71895
kit d'accrochage autobloquant

-

-

OVA58953 h = 75 mm (lot de 10)

OVA58954 h = 75 mm (lot de 10)

OVA58950 h = 17 mm (lot de 10)

OVA58955
h = 75 mm (3 lot de 3, soit 9)

OVA58952 h = 115 mm (lot de 10)

OVA58956 h = 115 mm (lot de 10)

OVA58950 h = 17 mm (lot de 10)

OVA58957
h = 115 mm (3 lot de 3, soit 9)

OVA58222 **h = 100 mm (lot de 10)**

OVA58223 h = 100 mm (lot de 10)

OVA58224 h = 100 mm (lot de 10)

accessoire d'éclairage par la tranche

OVA58978 fuite latérale
OVA58979 fuite vers le bas
OVA58977 à compléter avec autocollant

-

-

OVA58966
lot de 20 vis antivandales + 1 embout

OVA58967
lot de 20 vis antivandales + 1 embout

grilles de protection IK 10 **OVA58972**

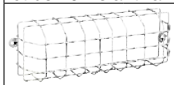

OVA50373

grilles de protection IK 10 **OVA58972**

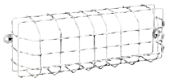

OVA50373

-	**OVA58998** lot de 20 vis standard (10 pour blocs IP 55, 10 pour blocs IP 66)		-
OVA58988 lot de 4 verrous pour platine d'encastrement		-	-
OVA58987 bras pour accessoire d'éclairage par la tranche		-	-

	Réglettes à tube fluorescent (lampe fournie)				Spots à lampe fluocompacte (lampe fournie)	
● Les luminaires antipanique fournissent un niveau d'éclairement uniforme sur toute la surface d'un local, pour permettre une bonne visibilité et éviter toute panique en cas de défaillance de l'éclairage normal. ● En cas de coupure secteur, une source centralisée garantit leur fonctionnement pendant 1 h ou 6 h en fonction de la source centralisée						
références	**OVA58238**	**OVA58239**	**OVA58240**	**OVA58241**	**OVA58260**	**OVA58261**
degré de protection	IP 20, IK 03		IP 65, IK 07		IP 20, IK 03	
mode d'éclairage	Fluorescent 18 W	Fluorescent 36 W	Fluorescent 18 W	Fluorescent 36 W	Fluo-compacte 11 W (culot E27)	Fluo-compacte 23 W (culot E27)
alimentation	230 V CA				230 V CA	230 V CA
consommation	18,43 VA (18,18 W)	34,89 VA (33,31 W)	18,43 VA (18,18 W)	34,91 VA (33,31 W)	17,09 VA (10,37 W)	39,10 VA (23,9 W)
flux mode secouru (non permanent)	1160 lm	2570 lm	1120 lm	2530 lm	440	720
flux alimentation secteur (permanent)	1160 lm	2910 lm	1120 lm	2530 lm	440	1100
isolement	Classe I		Classe I		Classe I	
tenue au feu	960 °C		850 °C		960 °C	
conformité aux normes	certifié NF AEAS, EN 60598-2-22, UTE C 71-802				certifié NF AEAS, EN 60598-2-22, UTE C 71-802	
spécificité	-				installation en faux-plafond (perçage ø 210 mm)	
accessoire livré	-				-	
accessoires						
commande de commutation	 coffret antipanique voir référence et description ▶ page H11				 coffret antipanique voir référence et description ▶ page H11	
accessoires d'installation	-				-	
accessoires de finition	-				-	
pièces de rechange						
vis standard	-				-	
source lumineuse	**OVA58271**	**OVA58272**	**OVA58271**	**OVA58272**	-	
pour les platines d'encastrement	-				-	

	Blocs pour lampes à culot E27 (lampe non fournie)		Blocs à tube fluorescent (lampe fournie)			
	OVA58220	**OVA58221**	**OVA58230**	**OVA58232**	**OVA58231**	**OVA58233**
	IP 20, IK 08	IP 66, IK 10	IP 42, IK 07		IP 55, IK 07	
	fluocompacte 23 W	fluocompacte 23 W	tube fluorescent 8 W			
	230 V CA	230 V CA	48 V CC	230 V CA	48 V CC	230 V CA
	32 VA	32 VA	8 W mesuré à 54 V CC (tension de charge)	16 VA (9,21 W)	8 W mesuré à 54 V CC (tension de charge)	16 VA (9,21 W)
	740 lm	650 lm	380 lm	390 lm	380 lm	390 lm
	640 lm	590 lm	320 lm	390 lm	320 lm	390 lm
	classe I	classe II	classe II			
	960 °C		850 °C			
	certifié NF AEAS, EN 60598-2-22, UTE C 71-802		certifié NF AEAS, EN 60598-2-22, UTE C 71-802			
	-		-			
	-	2 vis standard pour garantir l'étanchéité de la vasque	6 vis standard pour garantir l'étanchéité de la vasque			
	coffret antipanique voir référence et description ▶ page H11		coffret antipanique voir référence et description ▶ page H11			
	-		**OVA58976** platine d'encastrement		**ALB71895** kit d'accrochage autobloquant	
	-		**OVA58968** lot de 20 vis antivandales + 1 embout **OVA58973** grilles de protection IK 10			
	-		**OVA58999** lot de 20 vis standard (10 pour blocs IP 55, 10 pour blocs IP 65)			
	-		**OVA51008** tubes fluo 8 W (lot de 15)			
	-		**OVA58988** lot de 4 verrous pour platine d'encastrement			

Blocs autonomes standard

BAES antipanique

- Les blocs autonomes d'éclairage antipanique de sécurité fournissent un niveau d'éclairement uniforme sur toute la surface d'un local, pour permettre une bonne visibilité et éviter toute panique en cas de défaillance de l'éclairage normal.
- En cas de coupure secteur, l'utilisation de batteries d'accumulateurs garantit le fonctionnement des BAES pendant 1 h

Blocs à tube fluorescent

Blocs à phares

dénomination	**S-AMB**	**S-AMB-E**	**S-AMB-R**	**S-DUO**	**S-DUO-E**
références	**OVA58903**	**OVA58908**	**OVA58901**	**OVA58921**	**OVA58922**
degré de protection	IP 42, IK 07	IP 55, IK 07	IP 65, IK 10	IP 42 - IK 08	IP 65 - IK 08
mode d'éclairage	fluorescent		fluorescent	halogène	
lampe témoin	1 LED verte		1 LED verte	-	
alimentation	230 V CA - 50 Hz		230 V CA - 50 Hz	230 V CA - 50 Hz	
durée de recharge batteries	24 h		24 h	24 h	
autonomie	1 h		1 h	1 h	
consommation	2,3 W		5,2 W	18 W	
flux	320 lm		300 lm	1500 lm	
isolement	classe II		classe II	classe II	
tenue au feu	850 °C		850 °C	850 °C	
conformité aux normes	NF EN 60598-2-22, NF C 71-801, certifié NF AEAS			NF EN 60598-2-22, NF C 71-801, certifié NF AEAS	
spécificité	-			pour les locaux de grande hauteur	
accessoire livré	6 vis standard pour garantir l'étanchéité de la vasque		8 vis standard pour garantir l'étanchéité de la vasque	-	
accessoires					
accessoires d'installation	**OVA58976** platine d'encastrement	**ALB71895** kit d'accrochage autobloquant	-		
étiquettes autocollantes (lot de 10 identiques)	h = 17		-	-	
	h = 75 h = 115		-	-	
	h = 75 h = 115		-	-	
étiquettes autocollantes (lot de 9 variées) 3 x 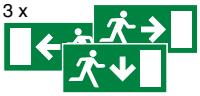	h = 75 h = 115		-	-	
accessoire d'éclairage par la tranche	fuite latérale fuite vers le bas à compléter avec étiquettes autocollantes		-	-	
lot de 20 vis antivandales + 1 embout	**OVA58968**		**OVA58969**	-	
grilles de protection IK 10	**OVA58973**		**OVA58974**	**OVA58970** lot de 2 grilles de protection (1 pour chaque phare) permet d'obtenir l'IK 10	
	-		-	-	
pièces de rechange					
vis standard	-	**OVA58999** lot de 20 (10 pour blocs IP 55, 10 pour blocs IP 65)		-	
source lumineuse	**OVA58991** tube fluo 8 W (lot de 25)			**OVA58992** lampe halogène 12 V - 65 W	
LED témoin	-		**OVA58997** 6 V - 0,06 A	**OVA58990** LED 12 V - 0,02 A	
batteries	**OVA58985** Ni-Cd - 3,6 V - 4,5 Ah		**OVA58994** Ni-Cd - 4,8 V - 4 Ah	**OVA58996** Ni-Cd - 12 V - 7,2 Ah (commander 2 fois la réf.)	
verrous pour platine d'encastrement (lot de 4)	**OVA58988**		-	-	
flasque porte-étiquette pour accessoire d'éclairage par la tranche	-			-	

BAES d'évacuation

● Les blocs autonomes d'éclairage d'évacuation sont utilisés pour faciliter l'évacuation des locaux recevant du public en cas de défaillance du système d'éclairage normal. Ils permettent la signalisation de l'accès aux issues de secours pour faciliter la circulation et l'évacuation des personnes (obstacles, changements de direction)
● En cas de coupure secteur, l'utilisation de batteries d'accumulateurs garantit le fonctionnement des BAES pendant 1 h

Blocs incandescents

S-EVAC	S-EVAC-E	S-EVAC-R
OVA58900	**OVA58907**	**OVA58909**
IP 42, IK 07	IP 55, IK 07	IP 66, IK 10
incandescent		
1 LED verte		
230 V CA - 50 Hz		
24 h		
1 h		
2,18 W		
45 lm		
classe II		
850 °C		
NF EN 60598-2-22, NF C 71-800, certifié NF AEAS		
associable dos à dos avec un BAEH		-
lot de 3 étiquettes (fuite vers le bas, droite et gauche)	1 étiquette fuite vers le bas 2 vis standard pour garantir l'étanchéité de la vasque	
OVA58975 platine d'encastrement	**ALB71895** kit d'accrochage autobloquant	-
OVA58950		**OVA58950**
OVA58953		-
-		**OVA58952**
OVA58954		-
-		**OVA58956**
OVA58955		-
-		**OVA58957**
OVA58978		-
OVA58979		-
OVA58977		-
OVA58966		**OVA58967**
OVA58972		
OVA50373		-
-	**OVA58998** lot de 20 (10 pour blocs IP 55, 10 pour blocs IP 66)	
OVA58980 ampoule 4,8 V - 0,5 A (lot de 100)		
-		
OVA58982 Ni-Cd - 4,8 V - 1,7 Ah		
OVA58988		-
OVA58987		-

BAEH habitation

● Les blocs autonomes d'éclairage habitation (BAEH) facilitent l'évacuation dans les parties communes des bâtiments d'habitation collectif, en cas de défaillance de l'éclairage normal.
● En cas de coupure secteur, l'utilisation de batteries d'accumulateurs garantit le fonctionnement des BAEH pendant 5 h

Blocs à LED

S-HAB	S-HAB-E	S-HAB-R
OVA58905	**OVA58904**	**OVA58906**
IP 42 - IK 07	IP 55 - IK 07	IP 66 - IK 10
LED (diode électro-luminescente) ne nécessitent aucune maintenance		
1 LED verte		
230 V CA - 50 Hz		
24 h		
5 h		
1,53 W		
8 lm		
classe II		
850 °C		
NF EN 60598-2-22, NF C 71-805, certifié NF AEAS		
associable dos à dos avec un BAES d'évacuation		-
-	2 vis standard pour garantir l'étanchéité de la vasque	
OVA58975 platine d'encastrement	**ALB71895** kit d'accrochage autobloquant	-
OVA58950		**OVA58950**
OVA58953		-
-		**OVA58952**
OVA58954		-
-		**OVA58956**
OVA58955		-
-		**OVA58957**
OVA58978		-
OVA58979		-
OVA58977		-
OVA58966		**OVA58967**
OVA58972		
OVA50373		-
-	**OVA58998** lot de 20 (10 pour blocs IP 55, 10 pour blocs IP 66)	
-		
-		
OVA58993 Ni-Cd - 2,4 V - 1,5 Ah		
OVA58988		-
OVA58987		-

Blocs autonomes autotestables SATI

BAES d'évacuation

	Blocs à LED		
● Les blocs autonomes d'éclairage de sécurité (BAES) sont utilisés pour faciliter l'évacuation des locaux recevant du public, en cas de défaillance du système d'éclairage normal ● Ils permettent la signalisation de l'accès aux issues de secours pour faciliter la circulation et l'évacuation des personnes dans le bâtiment (obstacles, changements de direction) ● En cas de coupure secteur, l'utilisation de batteries d'accumulateurs garantit le fonctionnement des BAES pendant 1 h **Les blocs autotestables (SATI) effectuent automatiquement les contrôles décrits dans la norme NF C 71-820**	 NF environnement		 NF environnement
dénomination			
références	**OVA58944**	**OVA58945**	**OVA58946**
degré de protection	IP 42, IK 07	IP 55, IK 07	IP 66, IK 10
mode d'éclairage	LEDs longue durée (> 50 000 h)		
lampe témoin	1 LED verte		
alimentation	230 V CA - 50 Hz		
durée de recharge batteries	24 h		
autonomie	1 h		
consommation	0,91 W		
flux	45 lm		
isolement	classe II		
tenue au feu	850 °C		
conformité aux normes	NF EN 60598-2-22, NF C 71-800, certifié NF AEAS, NF C 71-820, certifiés performance SATI, NF environnement		
spécificité	associable dos à dos avec un BAEH habitation		-
accessoire livré	lot de 3 étiquettes (fuite vers le bas, droite et gauche)	1 étiquette fuite vers le bas 2 vis standard pour garantir l'étanchéité de la vasque	1 étiquette fuite vers le bas 2 vis standard pour garantir l'étanchéité de la vasque
accessoires			
accessoires d'installation	 **OVA58975** platine d'encastrement **ALB71895** kit d'accrochage autobloquant		-
étiquettes autocollantes (lot de 10 identiques)	h = 17	**OVA58950**	**OVA58950**
	h = 75	**OVA58953**	-
	h = 115	-	**OVA58952**
	h = 75	**OVA58954**	-
	h = 115	-	**OVA58956**
étiquettes autocollantes (lot de 9 variées) 3 x	h = 75	**OVA58955**	-
	h = 115	-	**OVA58957**
accessoire d'éclairage par la tranche	fuite latérale	**OVA58978**	-
	fuite vers le bas	**OVA58979**	-
	à compléter avec autocollant	**OVA58977**	-
lot de 20 vis antivandales + 1 embout		**OVA58966**	**OVA58967**
grilles de protection IK 10		**OVA58972**	
		OVA50373	-
pièces de rechange			
vis standard	-	**OVA58998** lot de 20 dont 10 pour IP 55	**OVA58998** lot de 20 dont 10 pour IP 66
source lumineuse	-		
batteries	**OVA58983** Ni-Cd - 3,6 V - 1,5 Ah		
verrous pour platine d'encastrement (lot de 4)	**OVA58988**		-
flasque pour l'accessoire d'éclairage par la tranche	**OVA58987**		-

Blocs à tube fluorescent

Blocs à tranche à LED

=

NF environnement
(non permanent)

+

socles

écrans polycarbonate 155 x 260 mm

T-EVAC	T-EVAC-E	T-EVAC-R	permanent	non permanent	**simples faces** (1 pièce pour signalisation sur 1 face)			**doubles faces** (1 pièce pour signalisation sur 2 faces)	
OVA58910	**OVA58913**	**OVA58916**	**OVA58919**	**OVA58912**	**OVA58933**	**OVA58934**	**OVA58935**	**OVA58936**	**OVA58937**
IP 42, IK 07	IP 55, IK 07	IP 66, IK 10	IP 40, IK 07		-				
fluorescent			LEDs longue durée (> 50 000 h)		-				
2 LED vertes			-		-				
230 V CA - 50 Hz			230 V CA		-				
24 h			24 h		-				
1 h			1 h		-				
3,11 W			2,54 W	1,10 W	-				
45 lm			45 lm selon EN 60598-2-22		-				
classe II			classe II		-				
850 °C			850 °C (CEI 60695-2-10)		-				
NF EN 60598-2-22, NF C 71-800, certifié NF AEAS, NF C 71-820, certifiés performance SATI			NF C 71-820	NF C 71-820, NF Environnement	-				
associable dos à dos avec un BAEH habitation		-	visibilité : 28 m		pictogramme 140 x 244 mm				
lot de 3 étiquettes (fuite vers le bas, droite et gauche)	1 étiquette fuite vers le bas 2 vis standard pour garantir l'étanchéité de la vasque		-		-				

OVA58975
platine d'encastrement
ALB71895
kit d'accrochage autobloquant

-

OVA50314E kit de suspension
OVA50318E kit de montage en faux plafond 97 x 324 x 85 mm

-

OVA58950	**OVA58950**	-	
OVA58953	-	-	
-	**OVA58952**	-	
OVA58954	-	-	
-	**OVA58956**	-	
OVA58955	-	-	
-	**OVA58957**	-	
OVA58978	-	-	
OVA58979	-	-	
OVA58977	-	-	
OVA58966	**OVA58967**	-	
OVA58972		-	
OVA50373	-	-	
-	**OVA58998** lot de 20 (10 pour blocs IP 55, 10 pour blocs IP 66)	-	
OVA58981 tube fluo 4 W (lot de 25)		-	
OVA58993 Ni-Cd - 2,4 V - 1,5 Ah		**OVA51014E** Ni-Cd - 4,8 V - 0,6 Ah	**OVA51049** Ni-Cd - 2,4 V - 1,5 Ah -
OVA58988	-	-	
OVA58987	-	-	

Blocs autonomes autotestables SATI

Blocs antipanique

	Bloc à LED		Blocs à tube fluorescent		Blocs à phares	
● Les blocs autonomes d'éclairage de sécurité (BAES) fournissent un niveau d'éclairement uniforme sur toute la surface d'un local, pour permettre une bonne visibilité et éviter toute panique en cas de défaillance de l'éclairage normal. ● En cas de coupure secteur, l'utilisation de batteries d'accumulateurs garantit le fonctionnement des BAES pendant 1 h **Les blocs autotestables (SATI) effectuent automatiquement les contrôles décrits dans la norme NF C 71-820**	 NF environnement					
dénomination	**L-AMB**	**L-AMB-R**	**T-AMB**	**T-AMB-E**	**T-DUO**	**T-DUO-E**
références	**OVA58947** Ⓜ **(1)**	**OVA58948** Ⓜ **(1)**	**OVA58911**	**OVA58914**	**OVA58923**	**OVA58924**
degré de protection	IP 42, IK 07	IP 65, IK 09	IP 42, IK 07	IP 55, IK 07	IP 42 - IK 08	IP 65 - IK 08
mode d'éclairage	5 diodes LED		fluorescent		halogène	
lampe témoin	1 LED verte		2 LED vertes		-	
alimentation	230 V CA - 50 Hz		230 V CA - 50 Hz		230 V, 50 Hz	
durée de recharge batteries	24 h		24 h		24 h	
autonomie	1 h		1 h		1 h	
consommation	1,4 W		2,08 W		18 W	
flux	340 lm		320 lm		1500 lm	
isolement	classe II		classe II		classe II	
tenue au feu	850 °C		850 °C		850 °C	
conformité aux normes	EN 60598-1, EN 60598-2-22, EN 62471, NF C 71-800, NF C 71-820, NF Environnement		NF EN 60598-2-22, NF C 71-801, certifié NF AEAS, NF C 71-820, certifié performance SATI		NF EN 60598-2-22, NF C 71-801, certifié NF AEAS, NF C 71-820, certifié performance SATI	
spécificité	-		-		pour locaux de grande hauteur	
accessoire livré	-	2 vis standard pour garantir l'étanchéité de la vasque	6 vis standard pour garantir l'étanchéité de la vasque		-	
accessoires						
accessoires d'installation	 **OVA58958** Ⓜ **(1)** platine d'encastrement		 **OVA58976** platine d'encastrement **ALB71895** kit d'accrochage autobloquant		-	
lot de 20 vis antivandales + 1 embout	-		**OVA58968**		-	
grilles de protection IK 10	 **OVA50373**		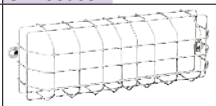 **OVA58973**		**OVA58970** lot de 2 grilles de protection (1 pour chaque phare) permet d'obtenir l'IK 10	
pièces de rechange						
vis standard	-		**OVA58999** lot de 20 (10 pour blocs IP 55, 10 pour blocs IP 66)		-	
source lumineuse	-		**OVA58991** tube fluo 8 W (lot de 25)		**OVA58992** lampe halogène 12 V - 65 W	
LED témoin	-		-		**OVA58990** LED 12 V - 0,02 A	
batteries	**OVA58982** Ni Cd - 4,8 V - 1,7 Ah		**OVA58985** Ni Cd - 3,6 V - 4,5 Ah		**OVA58996** Ni-Cd - 12 V - 7,2 Ah (commander 2 fois la réf.)	
verrous pour platine d'encastrement (lot de 4)	-		**OVA58988**		-	

(1) Commercialisation courant 1er semestre 2011.

Blocs autonomes autotestables SATI
Blocs habitation

Blocs à LED

- Les blocs autonomes d'éclairage habitation facilitent l'évacuation dans les parties communes des bâtiments d'habitation collectif, en cas de défaillance de l'éclairage normal.
- En cas de coupure secteur, l'utilisation de batteries d'accumulateurs garantit le fonctionnement des BAEH pendant 5 h
- Les sources lumineuses à LED (diode électro-luminescente) ne nécessitent aucune maintenance.

Les blocs autotestables (SATI) effectuent automatiquement les contrôles décrits dans la norme NF C 71-820

NF environnement

NF environnement

dénomination	**T-HAB**	**T-HAB-E**	**T-HAB-R**
références	**OVA58915**	**OVA58917**	**OVA58918**
degré de protection	IP 42 - IK 07	IP 55 - IK 07	IP 66 - IK 10
mode d'éclairage	diode LED		
lampe témoin	1 LED ambrée		
alimentation	230 V CA - 50 Hz		
durée de recharge batteries	24 h		
autonomie	5 h		
consommation	0,85 W		
flux	8 lm		
isolement	classe II		
tenue au feu	850 °C		
conformité aux normes	NF EN 60598-2-22, NF C 71-805, certifié NF AEAS NF C 71-820, certifiés performance SATI, NF Environnement		
spécificité	associable dos à dos avec un BAES d'avacuation		-
accessoire livré	-	2 vis standard pour garantir l'étanchéité de la vasque	
accessoires			
accessoires d'installation	 **OVA58975** platine d'encastrement **ALB71895** kit d'accrochage autobloquant		-
étiquettes autocollantes (lot de 10 identiques)	h = 17	**OVA58950**	**OVA58950**
	h = 75	**OVA58953**	-
	h = 115	-	**OVA58952**
	h = 75	**OVA58954**	-
	h = 115	-	**OVA58956**
étiquettes autocollantes (lot de 9 variées) 3 x	h = 75	**OVA58955**	-
	h = 115	-	**OVA58957**
accessoire d'éclairage par la tranche	fuite latérale	**OVA58978**	-
	fuite vers le bas	**OVA58979**	-
	à compléter avec étiquettes autocollantes	**OVA58977**	-
lot de 20 vis antivandales + 1 embout		**OVA58966**	**OVA58967**
grilles de protection IK 10 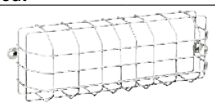		**OVA58972**	
		OVA50373	-
pièces de rechange			
vis standard		-	**OVA58998** lot de 20 (10 pour blocs IP 55, 10 pour blocs IP 66)
batteries		**OVA58993** Ni-Cd - 2,4 V - 1,5 Ah	
verrous pour platine d'encastrement (lot de 4)		**OVA58988**	-
flasque porte-étiquette pour accessoire d'éclairage par la tranche		**OVA58987**	

Blocs autonomes autotestables SATI

Blocs bi-fonctions (BAES + BAEH)

Blocs à LED

● Ils sont utilisés pour faciliter l'évacuation des établissements recevant du public avec zone(s) de sommeil, en cas de :
○ défaillance du système d'éclairage normal (BAEH, 8 lm pendant 5 h),
○ défaillance du système d'éclairage normal couplée avec une alarme incendie (BAES 45 lm pendant 1 h + BAEH 8 lm pendant 5 h)
● Ils fonctionnent en association avec les systèmes d'alarme incendie et via la télécommande TBS LS 300 dédiée réf. OVA58961
● Ils permettent la signalisation de l'accès aux issues de secours pour faciliter la circulation et l'évacuation des personnes dans le bâtiment (obstacles, changements de direction).

Les blocs autotestables (SATI) effectuent automatiquement les contrôles décrits dans la norme NF C 71-820

NF environnement

dénomination		**T-LS**	**T-LS-E**
références		**OVA58930**	**OVA58931**
degré de protection		IP 42, IK 07	IP 55, IK 07
mode d'éclairage		LED	
lampe témoin		1 LED verte	
alimentation		230 V CA - 50 Hz	
durée de recharge batteries		24 h	
autonomie		1 h pour la fonction BAES, 5 h pour la fonction BAEH	
consommation		1,23 W	
flux		45 lm pour fonction BAES, 8 lm pour fonction BAEH	
isolement		classe II	
tenue au feu		850 °C	
conformité aux normes		NF EN 60598-2-22, NF C 71-800, certifié NF AEAS NF C 71-820, certifiés performance SATI, NF Environnement	
accessoire livré		1 étiquette fuite vers le bas	1 étiquette fuite vers le bas 2 vis standard pour garantir l'étanchéité de la vasque
accessoires			
accessoires d'installation		**OVA58975** platine d'encastrement	**ALB71895** kit d'accrochage autobloquant
étiquettes autocollantes (lot de 10 identiques)		h = 17	**OVA58950**
		h = 75	**OVA58953**
		h = 115	-
		h = 75	**OVA58954**
		h = 115	-
étiquettes autocollantes (lot de 9 variées)	3 x	h = 75	**OVA58955**
		h = 115	-
accessoire d'éclairage par la tranche		fuite latérale	**OVA58978**
		fuite vers le bas	**OVA58979**
		à compléter avec étiquettes autocollantes	**OVA58977**
lot de 20 vis antivandales + 1 embout			**OVA58966**
grilles de protection IK 10			**OVA58972**
			OVA50373
pièces de rechange			
vis standard		-	**OVA58998** lot de 20 (10 pour blocs IP 55, 10 pour blocs IP 66)
source lumineuse		-	
LED témoin		-	
batteries		**OVA58993** Ni-Cd - 2,4 V - 1,5 Ah	
verrous pour platine d'encastrement (lot de 4)		**OVA58988**	
flasque porte-étiquette pour accessoire d'éclairage par la tranche		**OVA58987**	

Blocs à tranche à LED

NF environnement

	socles	**écrans** polycarbonate 155 x 260 mm				
		simples faces (1 pièce pour signalisation sur 1 face)			**doubles faces** (1 pièce pour signalisation sur 2 faces)	
	non permanent					
	OVA58932	**OVA58933**	**OVA58934**	**OVA58935**	**OVA58936**	**OVA58937**
	IP 42, IK 07	-				
	LED	-				
	1 LED verte	-				
	230 V CA - 50 Hz	-				
		-				
	1 h pour la fonction BAES, 5 h pour la fonction BAEH	-				
	1,44 W	-				
	45 lm pour fonction BAES, 8 lm pour fonction BAEH	-				
	classe II	-				
	850 °C	-				
	NF EN 60598-2-22, NF C 71-800, certifié NF AEAS NF C 71-820, certifiés performance SATI, NF Environnement	-				
	support pour installation au mur (parallèlement ou perpendiculairement)	-				
	 OVA50314E kit de suspension **OVA50318E** kit de montage en faux plafond 97 x 324 x 85 mm	-				
	-	-				
	-	-				
	-	-				
	-	-				
	-	-				
	-	-				
	-	-				
	-	-				
	-	-				
	-	-				
	-	-				
	-	-				
	-	-				
	-	-				
	-	-				
	OVA58995	-				
	-	-				
	-	-				

Unité de contrôle

Ligne de contrôle

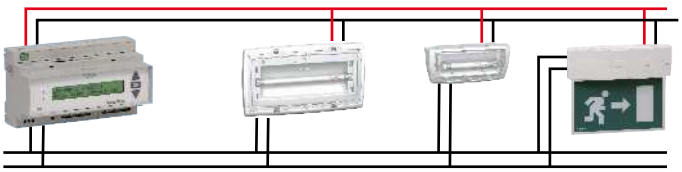

alimentation 230 V CA

- Elle réalise automatiquement les tests périodiques décrits par la norme NF C 71-820.
- Elle permet un contrôle centralisé de l'ensemble d'une installation.
- Les informations sur l'état de l'installation sont disponibles immédiatement sur l'écran, et éventuellement transmises aux équipements connectés (ordinateur local ou distant ou imprimante locale)

	Dardo Plus
référence	**OVA58300**
alimentation	220/240 V - 50 Hz
consommation	2 VA
sortie	1 ligne
nombre maxi de blocs raccordés	100
distance maxi entre l'unité de contrôle et les blocs autonomes	600 m avec câble de 2 x 2,5 mm² 400 m avec câble de 2 x 1,5 mm² 200 m avec câble de 2 x 1 mm²
longueur maxi de la ligne	1000 m
installation	sur rail DIN, 9 modules de 18 mm (158 mm)

accessoires

interface DCM (Dardo Communication Module)

- permet d'interfacer l'unité de contrôle avec un PC :
  - directement avec une connexion RS232
  - via Ethernet
  - via un modem analogique (connexion RS232)
  - via un modem GSM/GPRS (connexion RS232)
- la supervision d'une installation est possible avec un PC équipé :
  - du logiciel PC Map
  - ou d'un navigateur internet en utilisant sa fonctionnalité de web server (paramétrage de l'installation, programmation de tests fonctionnels et d'autonomie, visualisation de l'état de l'installation, envoi d'alertes par mail ou SMS.).
- Jusqu'à 32 unités de contrôle raccordées sur l'interface DCM
- Alimentation 24 V CC - 100 mA (de type réf. ABL8MEM24012)
- Largeur : 8 pas de 9 mm (72 mm)

OVA52215Ⓓ (1)

interface DLM
(Dardo Lon Module)

- permet au système Dardo Plus de s'interfacer avec des environnements LON tels que le système TAC (système de gestion technique du bâtiment).
- L'interface DLM communique sur réseau Lonwork TP/FT10 78 kbps LON (Local Operating Network).
- Jusqu'à 20 Unités de contrôle raccordées sur l'interface DLM.
- Largeur : 8 pas de 9 mm (72 mm)

OVA52214Ⓓ (1)

imprimante

- imprime un rapport sur l'état du système et sur l'ensemble des événements significatifs.
- Peut être connectée à 4 unités de contrôle.
- Installation sur un mur.

OVA52210E

outil de contrôle

- il permet d'obtenir les informations suivantes :
  - nombre de blocs connectés (de 0 à 99)
  - la présence ou l'absence d'alimentation
  - l'état des blocs de secours (allumé ou éteint)

OVA58304

mise en service	obligatoire lors de l'acquisition d'un sytème adressable (nous consulter).
logiciel PC Map ● Logiciels de supervision d'un système d'éclairage de sécurité adressable piloté par une unité de contrôle. Il permet d'organiser le contrôle et la maintenance d'une installation comptant jusqu'à 32 unités de contrôle, avec visualisation de l'installation sur un plan fourni par le client ● configuration requise : ○ Windows XP ou Vista ○ processeur et mémoire vive adaptée au système d'exploitation ○ carte graphique avec une résolution 1024 x 768 ○ lecteur de CD-ROM	inclus dans une prestation de service de paramétrage logiciel (nous consulter).

(1) Commercialisation courant 1er semestre 2011.

Blocs autonomes adressables
BAES d'évacuation

Blocs à LED

- Les blocs autonomes d'éclairage de sécurité (BAES) sont utilisés pour faciliter l'évacuation des locaux recevant du public, en cas de défaillance du système d'éclairage normal
- Ils permettent la signalisation de l'accès aux issues de secours pour faciliter la circulation et l'évacuation des personnes dans le bâtiment (obstacles, changements de direction)
- En cas de coupure secteur, l'utilisation de batteries d'accumulateurs garantit le fonctionnement des BAES pendant 1 h

NF environnement

NF environnement

dénomination		**A-EVAC**	**A-EVAC-E**	**A-EVAC-R**
références		**OVA58310**	**OVA58311**	**OVA58312**
degré de protection		IP 42, IK 07	IP 55, IK 07	IP 66, IK 10
mode d'éclairage		LEDS (ne nécessitent aucune maintenance)		
lampe témoin		1 LED verte		
alimentation		230 V CA - 50 Hz		
durée de recharge batteries		24 h		
autonomie		1 h		
consommation		1,25 W		
flux		45 lm		
isolement		classe II		
tenue au feu		850 °C		
conformité aux normes		NF EN 60598-2-22, NF C 71-800, certifié NF AEAS, NF C 71-820, certifiés performance SATI, NF Environnement		
spécificité		-		
accessoire livré		1 étiquette fuite vers le bas	1 étiquette fuite vers le bas 2 vis standard pour garantir l'étanchéité de la vasque	
accessoires				
accessoires d'installation		**OVA58975** platine d'encastrement 	**ALB71895** kit d'accrochage autobloquant 	-
étiquettes autocollantes (lot de 10 identiques)		h = 17	**OVA58950**	**OVA58950**
		h = 75	**OVA58953**	-
		h = 115	-	**OVA58952**
		h = 75	**OVA58954**	-
		h = 115	-	**OVA58956**
étiquettes autocollantes (lot de 9 variées)	 3 x	h = 75	**OVA58955**	-
		h = 115	-	**OVA58957**
accessoire d'éclairage par la tranche		fuite latérale	**OVA58978**	-
		fuite vers le bas	**OVA58979**	-
		à compléter avec autocollant	**OVA58977**	-
lot de 20 vis antivandales + 1 embout			**OVA58966**	**OVA58967**
grilles de protection IK 10			**OVA58972**	
			OVA50373	-
pièces de rechange				
vis standard		-	**OVA58998**	lot de 20 (10 pour blocs IP 55, 10 pour blocs IP 66)
batteries			**OVA58333**	Ni-Cd - 3,6 V - 1,5 Ah
verrous pour platine d'encastrement (lot de 4)			**OVA58988**	-
flasque porte-étiquette pour accessoire d'éclairage par la tranche			**OVA58987**	-

Blocs à tranches à LED (permanent)

- Les blocs autonomes d'éclairage de sécurité (BAES) sont utilisés pour faciliter l'évacuation des locaux recevant du public, en cas de défaillance du système d'éclairage normal
- Ils permettent la signalisation de l'accès aux issues de secours pour faciliter la circulation et l'évacuation des personnes dans le bâtiment (obstacles, changements de direction)
- En cas de coupure secteur, l'utilisation de batteries d'accumulateurs garantit le fonctionnement des BAES pendant 1 h

socles

écrans polycarbonate 155 x 260 mm

simples faces (1 pièce pour signalisation sur 1 face)

doubles faces (1 pièce pour signalisation sur les 2 faces)

références	**OVA58313**	**OVA58933**	**OVA58934**	**OVA58935**	**OVA58936**	**OVA58937**
degré de protection	IP 40, IK 07	-				
mode d'éclairage	LEDs longue durée (> 50 000 h)	-				
lampe témoin	-	-				
alimentation	230 V CA	-				
durée de recharge batteries	24 h	-				
autonomie	1 h	-				
consommation	2,34 W	-				
flux	45 lm selon EN 60598-2-22	-				
isolement	classe 2	-				
tenue au feu	850 °C (CEI 60695-2-10)	-				
conformité aux normes	NF C 71-820, performance SATI	-				
spécificité	visibilité : 28 m	pictogramme 140 x 244 mm				
accessoire livré	support pour installation au mur (parallèlement ou perpendiculairement) 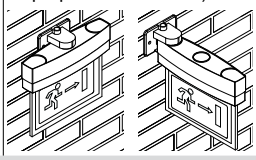	-				
accessoires						
accessoires d'installation	**OVA50314E** kit de suspension	**OVA50318E** kit de montage en faux plafond 97 x 324 x 85 mm	-			
pièce de rechange						
batterie	**OVA51014E** NI-Cd - 4,8 V - 0,6 Ah	-				

Blocs autonomes adressables
Blocs antipanique

	Blocs à tube fluorescent			Blocs à phares	
● Les blocs autonomes d'éclairage de sécurité (BAES) fournissent un niveau d'éclairement uniforme sur toute la surface d'un local, pour permettre une bonne visibilité et éviter toute panique en cas de défaillance de l'éclairage normal. ● En cas de coupure secteur, l'utilisation de batteries d'accumulateurs garantit le fonctionnement des BAES pendant 1 h					
dénomination	**A-AMB**	**A-AMB-E**	**A-AMB-R**	**A-DUO**	**A-DUO-E**
références	**OVA58320**	**OVA58321**	**OVA58322**	**OVA58323**	**OVA58324**
degré de protection	IP 42, IK 07	IP 55, IK 07	IP 65, IK10	IP 42 - IK 08	IP 65 - IK 08
mode d'éclairage	fluorescent		fluorescent	halogène	
lampe témoin	2 LED vertes		1 LED verte	-	
alimentation	230 V CA - 50 Hz			230 V, 50 Hz	
durée de recharge batteries	24 h			24 h	
autonomie	1 h			1 h	
consommation	1,87 W		4,88 W	18 W	
flux	320 lm		300 lm	1500 lm	
isolement	classe II			classe II	
tenue au feu	850 °C			850 °C	
conformité aux normes	NF EN 60598-2-22, NF C 71-801, certifié NF AEAS, NF C 71-820, performance SATI			NF EN 60598-2-22, NF C 71-801, certifié NF AEAS, NF C 71-820, performance SATI	
spécificité	-		-	pour locaux de grande hauteur	
accessoire livré	6 vis standard pour garantir l'étanchéité de la vasque		8 vis standard pour garantir l'étanchéité de la vasque	-	
accessoires					
accessoires d'installation	 **OVA58976** platine d'encastrement **ALB71895** kit d'accrochage autobloquant		-	-	
lot de 20 vis antivandales + 1 embout	**OVA58968**		**OVA58969**	-	
grilles de protection IK 10 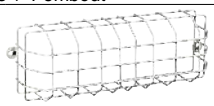	**OVA58973**		**OVA58974**	**OVA58970** Lot de 2 grilles de protection (1 pour chaque phare) permet d'obtenir l'IK 10	
pièces de rechange					
vis standard	-	**OVA58999** lot de 20 (10 pour blocs IP 55, 10 pour blocs IP 65)		-	
source lumineuse	**OVA58991** tube fluo 8 W (lot de 25)		-	**OVA58992** lampe halogène 12 V - 65 W	
LED témoin	-			**OVA58990** LED 12 V - 0,02 A	
batteries	**OVA58985** Ni Cd - 3,6 V - 4,0 Ah		**OVA58994** Ni-Cd - 4,8 V - 4 Ah	**OVA58996** Ni-Cd - 12 V - 7,2 Ah (commander 2 fois la réf.)	
verrous pour platine d'encastrement (lot de 4)	**OVA58988**		-	-	

Lampes portables avec fonction éclairage de sécurité

Fonction éclairage de sécurité :
lorsque une lampe est branchée (en charge) en position ON, elle reste éteinte mais s'allume en cas de coupure secteur.
Ainsi par exemple, dans un local technique, elle fait office d'éclairage de sécurité.

dénomination	Toplux	Jodiolux	Ovalux
références	**OVA41319E**	**OVA41033E**	**OVA42006**
degré de protection	**IP 55**	**IP 65** hors charge, **IP 40** en charge	**IP 40**
source lumineuse	halogène et incandescent	halogène et incandescent	fluorescent 6 W
alimentation directe	230 V, 50 Hz	230 V, 50 Hz	230 V, 50-60 Hz
durée de recharge des batteries	24 h	24 h	24 h
consommation	10 VA (6 W)	6,5 VA (4,7 W)	25 VA
autonomie lampe principale	halogène 4 h	halogène 4 h	supérieur à 2 h
lampe auxiliaire	incandescent 24 h	incandescent 24 h	-
flux assigné	490 lx à 2 m	1300 lx à 2 m	72 lm
isolement	classe II		classe II
conformité aux normes	CEI 2.2		-
accessoires livrés	câble pour alimentation secteur, diffuseurs de couleur (rouge, orange, bleu et incolore), sangle d'épaule		câble pour alimentation secteur
accessoires			
support de lampe	**OVA50360E**	**OVA50359E**	**OVA50401**
diffuseur (pour fonction gyrophare)	**OVA50315E**	-	-
chargeur 12 / 24 V (prise allume cigare)	**OVA50358E**	**OVA50358E**	-
pièces de rechange			
batterie Ni Cd, 6 V - 7 Ah	**OVA51036E**	**OVA51020E**	**OVA58984**
lampes halogène 6 V - 10 W	**OVA51000E**	**OVA51000E**	-
incandescent 6 V - 1,5 W	**OVA51002E**	**OVA51002E**	-
tube fluorescent 6 W	-	-	**OVA51037E**

Télécommande pour blocs de secours

TBS

fonction		● extinction et réallumage de blocs d'éclairage de type incandescent, fluorescent ou LED, lors de l'arrêt général de l'éclairage normal par coupure secteur (fermeture des locaux) ● augmentation de la durée de vie des accumulateurs en conservant leur charge ● utilisation : ○ locaux recevant du public, locaux à usage commerciaux ou industriels, garages, parcs de stationnement, locaux d'exploitation agricole ○ équipements d'alarme incendie de type 3 présents dans certains établissements recevant du public ● compatible avec la plupart des blocs autonomes d'éclairage de sécurité du marché			
type		**pour BAES d'évacuation, BAES antipanique et BAEH ou solution centralisée**		possibilité de placer tout ou partie de l'installation simultanément, hors tension secteur ou au repos réalisation de tests de bon fonctionnement par allumage ou extinction du bloc, le secteur étant présent	**pour BAES d'évacuation, BAES antipanique, BAEH et blocs bifonction BAEH + BAES ou solution centralisée** possibilité de placer tout ou partie de l'installation simultanément, hors tension secteur ou au repos réalisation de tests de bon fonctionnement par allumage ou extinction du bloc, le secteur étant présent
dénomination		**TBS 50**	**TBS 100**	**TBSr 300**	**TBSLs 300**
références		**15855**	**15856**	**57960**	**OVA58961**
compatibilité utilisation	BAES	50	100	300 dans au moins une des branches	300 dans au moins une des branches
	bifonction, BAEH	-	-	-	300
	TA4 1B DM TA4 1B DM Me BAAS Ma BAAS Ma Me	30	30	30	-
répéteur de la commande		non		oui au delà de 300 BAES	oui au delà de 300 BAES
allumage / extinction centralisé de l'éclairage et de l'éclairage de sécurité, en position clé		non		non	oui
gestion automatique de l'éclairage de sécurité (BAES) dans les installations de type ERP avec zone de sommeil, par commande directe du tableau de détection, en position "Alarme Feu"		non		non	oui avec bloc bifonction
alimentation		220 / 240 V CA - 45…60 Hz		220 / 240 V CA - 45…60 Hz	220 / 240 V CA - 45…60 Hz
consommation		3,5 VA		3,5 VA	3,5 VA
temps de charge avant première action de la télécommande		24 h		24 h	24 h
tension de sortie		7,2 V CC		8,4 V CC	8,4 V CC
largeur en module de 18 mm		3 mod.		4 mod.	4 mod.
consommation moyenne de la sortie télécommande		10 mA		-	-
raccordement		bornes à cages pour câbles jusqu'à 2 x 2,5 mm^2		bornes à cages pour câbles jusqu'à 2 x 2,5 mm^2	bornes à cages pour câbles jusqu'à 2 x 2,5 mm^2
liaison avec blocs d'éclairage		câbles 1,5 mm^2		câbles 1,5 mm^2	câbles 1,5 mm^2
mode test		-		oui	oui
accessoires					
clé poussoir encastré		-		-	CL TBS **57962**

Coffrets de sécurité

Coffrets d'équipement chaufferie

coffret en tôle rouge, livré avec passe-fil			**20 A**	**32 A**	**20/32 A**	**coup de poing**	**non équipé**
références			**57776**	**57770**	**57771**	**57772**	**57773**
fonction			permet la mise hors tension depuis l'extérieur de la chaufferie des installations d'éclairage et de force motrice				
dispositif à action			mécanique directe			à distance	permet le stockage
équipé de	disjoncteur	C60N uni+N 20 A	1	-	1	-	des clés
		C60N tétra 32 A	-	1	1	-	par exemple
	voyants	jaunes	-	-	2	-	
		rouge 2 W 220 V CA	-	-	-	1	
		vert 2 W 220 V CA	-	-	-	1	
	coup de poing OF 16 A/600 V CA, déverrouillage à clé		-	-	-	1	
livré avec			-	-	-	ampoules et clés coup de poing	
dimensions (H x L x P) en mm			180 x 130 x 96	180 x 130 x 96	230 x 230 x 140	180 x 130 x 55	180 x 130 x 55
indice de protection			IP 55.9				
conformité aux normes			DTU 70-1 et NF C 15-100				
accessoires							
patte de fixation et visserie en acier zingué et bichromaté			**57774**				
marteau bris de glace			**57775**				

Coffrets de sécurité néon

références	**14872**
fonction	mettre hors tension l'enseigne lumineuse, à partir d'un coffret de coupure, placé à l'extérieur, hors de portée de main
nombre de pôle	bipolaire
manœuvrable	avec une perche
tension nominale	380 V CA
calibre	16 A
ampoule	12 V/7 W, culot E14 non fournie alimentation spécifique 12 V non fournie ABL8MEM12020
dimensions	16 x 35 mm
coffret plastique	IP 547
dimensions (H x L x P) en mm	105 x 200 x 85
conformité à la norme	NF C 15-150

Contrôleurs d'isolement pour moteur

fonction	Destiné à la surveillance hors tension de l'isolement des moteurs (désenfumage, pompes incendie, ascenseurs...) alimentés en courant alternatif ou continu quel que soit le régime de neutre. En cas de défaut d'isolement, la mise sous tension du moteur est interdite.
références	**IMD-IM9-OL**
alimentation auxiliaire monophasée	110/415 V CA et 125/250 V CC
seuil de réglage	0,25 - 0,5 - 0,75 - 1 - 1,25 - 1,5 - 1,75 - 2 MΩ
largeur en pas de 9 mm	8

Coffrets pour ventilateur de désenfumage

Coffret Desis

Desis est une solution certifiée, prête à l'emploi, qui assure le démarrage progressif d'un ventilateur de désenfumage utilisé dans les établissements recevant du public (ERP).
Il se présente sous la forme d'une enveloppe métallique IP 65 qui comprend principalement :

- un module de contrôle
- un démarreur progressif Altistart
- des contacteurs
- un bouton-poussoir pour la commande de mise en sécurité locale
- un contrôleur permanent de l'isolement pour le moteur de désenfumage.

Caractéristiques :

- contrôle :
  - un moteur triphasé asynchrone standard à une vitesse, de 400 V en 50 ou 60 Hz, avec une puissance comprise entre 5,5 à 75 kW
  - des télécommandes à rupture ou à émission en 24 ou 48 V CC
- conforme à la norme NF S 61-937 et aux caractéristiques complémentaires du règlement particulier R 278
- le coffret est préréglé en usine en fonction de la puissance du moteur.

Coffrets de relayage à démarrage progressif pour ventilateur de désenfumage

moteur standard I nominal (A) max	puissance (kW)	coffret Desis référence
11	5,5	**DES 15D18Q (1) (2)**
14,8	7,5	**DES 15D25Q (1) (2)**
21	11	**DES 15D32Q (1) (2)**
28,5	15	**DES 15D50Q (1) (2)**
35	18,5	**DES 15D53Q (1) (2)**
42	22	**DES 15D65Q (1) (2)**
57	30	**DES 15D95Q (1) (2)**
69	37	**DES 15C11Q (1) (2)**
81	45	**DES 15C12Q (1) (2)**
100	55	**DES 15C15Q (1) (2)**
131	75	**DES 15C20Q (1) (2)**

Accessoires

désignation	indice de protection	coffret	référence
boîtier de réarmement	IP 65		**DES TRC (2)**
boîtier arrêt pompier	IP 65		**DES CPC (2)**
interrupteur de proximité	IP 65	DES 15D18Q	**DES IP1VD22 (2)**
		DES 15D25Q	**DES IP1VD29 (2)**
		DES 15D32Q	**DES IP1VD42 (2)**
		DES 15D50-53Q	**DES IP1VD57 (2)**
		DES 15D65-95Q	**DES IP1VC10 (2)**
	IP 55	DES 15C11-12Q	**DES IP1VC13 (2)**
		DES 15C15Q	**DES IP1VC16 (2)**
		DES 15C20Q	**DES IP1VC20 (2)**

désignation	indice de protection	contrôle de débit (Pa)	référence
pressostat	IP 54	20 à 300	**DES PR (2)**
		100 à 1000	**DES PF (2)**

Pour plus d'information : consulter le e-catalogue sur internet www.schneider-electric.fr

(1) Pour obtenir la référence complète du coffret, ajouter en fin de référence le chiffre précisant l'option :
0 : sans option
2 : interrupteur de proximité et pressostat incorporés dans le coffret.
Exemple : DES 15D18Q0 (coffret sans option).
(2) Fin de commercialisation → fin 2011

Agences commerciales

Pour contacter votre agence commerciale Schneider Electric, appelez Chorus de 8 h 00 à 18 h 00 :

N° Indigo 0 825 012 999

0,15 € TTC / MN

Aix-en-Provence
450, Avenue Galilée
CS 90492
13593 Aix en Provence cédex 3

Annecy
Parc d'Activité de la Ravoire
Metz-Tessy
74371 Pringy Cedex

Bordeaux
3, rue Thomas Edison
Parc Industriel Pessac Canejan - BP 48
33603 Pessac Principal

Brest
2, quai de la Douane
CS 41845
29218 Brest cedex 1

Caen
3, boulevard de l'Europe
BP n° 3
14540 Bourguebus

Calais
Schneider Electric
Parc d'Entrprises Courtimmo
ZA Eurocap
Bat. E202 - Rue du Cap de Bonne Espérance
62231 Coquelles

Clermont-Ferrand
Parc Technologique la Pardieu
7, avenue Léonard de Vinci
63000 Clermont-Ferrand

Dijon
Europe Parc d'Entreprises - ZI Sud - BP 6
14, rue Lavoisier
21601 Longvic-les-Dijon

Grenoble
PLM
2, Chemin des Sources
38240 MEYLAN

Lille
13, rue de la Pointe
ZI A - BP 209
59472 Seclin cedex

Limoges
52, rue de Dion Bouton
Z.I Verte
87280 Limoges

Lyon
292-312, cours du 3e Millénaire
69792 Saint-Priest cedex

Metz
1, rue Graham Bell - BPN 35190
57075 Metz cedex 3

Montpellier
ZAC de Garosud
1132, rue de la Castelle
CS70015
34075 Montpellier cedex 3

Nantes
ZAC de Chantrerie - CP 80701
Route de Gachet
44307 Nantes

Nice
Zone Industrielle Carros
Le Broc
06516 CARROS CEDEX

Orléans
Techno parc
Allée du Titane
45072 Orléans cedex 2

Pau
5, rue de Satao
Zac de Lescourre
64236 Lescar Induspal Cedex

Reims
Parc Technologique Henri Farman
Allée Thierry Sabine - BP 1025
51686 Reims cedex

Rouen
Rue Gustave Eiffel - Espace Leader
76230 Bois Guillaume

Strasbourg
Parc d'Innovation
Rue Tobias Stimmer - BP 20117
67403 Illkirch-Graffenstaden cedex

Toulouse
ZAC Basso Cambo 1
BP 94755
8, rue Roger Camboulives
31047 Toulouse cedex 1

Tours
Centre d'affaires "l'AÉRONEF"
Bat C - 29, rue de la Milletière
BP 27567 - 37100 Tours

Région parisienne :
Massy
36, avenue Carnot
91349 Massy Cedex

Le Hive
35, rue Joseph Monier
CS30323
92506 Rueil Malmaison cedex

Conditions générales de vente

I - Généralités
Les présentes conditions générales de vente sont applicables à toute offre émise par le Vendeur pour, ou toute vente conclue par le Vendeur avec, un Acheteur dont le siège social se situe en France. Toute commande passée au Vendeur emporte acceptation par l'Acheteur des présentes conditions générales de vente et renonciation de sa part à ses propres conditions générales d'achat.

II - Objet et étendue de l'offre
2.1 Sauf offre particulière émise par le Vendeur, les prix applicables sont ceux qui figurent dans les tarifs du Vendeur en vigueur à la date de passation de la commande. Lorsque le Vendeur a émis une offre, les prix et conditions de cette offre concernent exclusivement les produits (qualité et quantité) qui y sont spécifiés et, à défaut de stipulations expresses, restent valables pendant un mois.
2.2 Le Vendeur se réserve le droit d'apporter à tout moment toute modification, notamment de disposition, de forme, de couleur, de dimension ou de matière, aux produits dont les représentations, descriptions et spécifications figurent dans ses catalogues et prospectus.

III - Conclusion de la vente
Le contrat de vente n'est parfait qu'après acceptation expresse et sans réserve de la commande par le Vendeur. Toute modification à ce contrat devra être acceptée de manière expresse par le Vendeur.

IV - Propriété intellectuelle et confidentialité
4.1 Le Vendeur n'est tenu en aucun cas de fournir ses plans d'exécution même si les produits sont livrés avec un schéma d'installation.
4.2 La technologie et le savoir-faire, brevetés ou non, incorporés dans les produits ainsi que tous les droits de propriété industrielle et intellectuelle relatifs aux produits, sont et demeurent la propriété exclusive du Vendeur et toute information y relative doit être considérée par l'Acheteur comme strictement confidentielle, y compris celles figurant dans les plans et documents éventuellement remis à celui-ci. En conséquence l'Acheteur s'interdit de les communiquer à tout tiers et s'engage à ne les utiliser que pour les besoins de l'exploitation et de la maintenance des produits. Est exclu tout droit de réaliser ou faire réaliser des pièces de rechange. Les conditions d'utilisation des logiciels et des bases de données sont énoncées dans les licences qui les accompagnent.

V - Prix - Conditions de paiement - Taxes
5.1 Les prix sont stipulés hors taxes. Les conditions et termes de paiement sont précisés dans l'offre. A défaut, les produits et/ou prestations sont payables en totalité à la livraison et/ou réception, dans les 30 jours suivant la date d'émission de la facture. Compte tenu des coûts de gestion supportés par le Vendeur, toute vente donnera lieu à une facturation d'un montant minimal de 150 euros.
5.2 En cas de retard de paiement, l'Acheteur sera tenu au versement d'une pénalité de retard calculée par application aux montants exigibles, d'un intérêt égal à un pour cent par mois de retard, et en tout état de cause au moins égal à 3 fois le taux de l'intérêt légal.
5.3 Le défaut de paiement d'un terme à bonne date entraînera de plein droit l'exigibilité de toutes les sommes dues par l'Acheteur défaillant, même si elles ont donné lieu, en tout ou partie, à la création de traites ou à la réception de billets à ordre. En outre, le Vendeur se réserve le droit de suspendre l'exécution de ses propres obligations jusqu'au complet paiement des sommes exigibles.
5.4 En cas de retard de paiement excédant un délai de 30 jours, la vente pourra être résolue par le Vendeur, aux torts de l'Acheteur, huit jours après une mise en demeure de payer restée sans effets.
5.5 Les dispositions ci-dessus s'appliqueront sans préjudice de tous dommages et intérêts auxquels pourrait prétendre le Vendeur.

VI - Livraison - Expédition
6.1 Sauf disposition contraire, la livraison est réputée effectuée dès la mise à disposition des produits dans les usines ou magasins du Vendeur (EXWORKS Incoterm CCI en vigueur à la date de la commande).
6.2 Si l'Acheteur ne prend pas possession des produits à la date de livraison prévue, la vente pourra être résolue de plein droit par le Vendeur, sans mise en demeure et sans préjudice de tous dommages et intérêts. Si le Vendeur n'exerce pas cette faculté, l'Acheteur supportera les frais de manutention et de stockage des produits jusqu'à ce qu'il ait pris possession de ceux-ci

VII - Délais - Pénalités
7.1 Les délais de livraison sont indicatifs, sauf acceptation expresse par le Vendeur de délais fermes.
7.2 Les délais de livraison courent à partir de la plus tardive des dates suivantes: (I) acceptation sans réserve de la commande par le Vendeur; (II) réception par le Vendeur de certaines informations à la charge de l'Acheteur qui conditionneraient l'exécution de la commande ; (III) réception de l'acompte que l'Acheteur s'était engagé à lui verser.
7.3 Le Vendeur est dégagé de plein droit de tout engagement relatif aux délais en cas de force majeure ou d'événements intervenant chez le Vendeur ou ses fournisseurs de nature à perturber l'organisation ou l'activité de l'entreprise tels que, à titre d'exemple, lock-out, grève, guerre, embargo, incendie, inondation, accident d'outillage, rebut de pièces en cours de fabrication, interruption ou retard dans les transports ou approvisionnements en matière première, énergie ou composants, ou de tout autre événement indépendant de la volonté du Vendeur ou de ses fournisseurs.
7.4 En cas de retard de livraison, lorsqu'un délai ferme a été accepté et à défaut de stipulations contraires, il sera appliqué, pour chaque semaine entière de retard au-delà d'une période de grâce de une semaine, unepénalité libératoire égale à 0,5% du prix départ usine des produits dont la livraison est en retard, étant précisé que cette pénalité sera en tout état de cause plafonnée à 10 % du montant de cette assiette.

VIII - Réserve de propriété
8.1 Le Vendeur conserve la propriété des produits jusqu'au paiement intégral du prix en principal et accessoires.
8.2 En cas de transformation ou d'incorporation des produits, les produits transformés ou les marchandises dans lesquelles ils sont incorporés, deviennent le gage du Vendeur jusqu'à complet paiement du prix. L'Acheteur s'oblige à faire état de l'existence de la réserve de propriété auprès des tiers à qui il revendrait les produits soit en l'état, soit incorporés dans un ensemble.
8.3 En cas de restitution des produits dans le cadre du présent article, les acomptes éventuellement reçus par le Vendeur lui restent acquis, sans préjudice des dommages et intérêts que ce dernier pourrait réclamer.
8.4 A compter de la livraison, l'Acheteur assume tous les risques liés à la possession, la garde et/ou l'utilisation des produits.

IX - Emballage
Les prix mentionnés dans l'offre s'entendent pour un emballage ordinaire. Toute demande de la part de l'Acheteur pour un type d'emballage autre que celui habituellement utilisé par le Vendeur fera l'objet d'un complément de prix. Les emballages ne sont en aucun cas repris par le Vendeur.

X - Transport - Douanes
Sauf disposition contraire de la commande les produits sont vendus départ usine (Cf. article 6.1). En conséquence les opérations de transport, d'assurances et/ou dédouanement sont à la charge du Client

XI – Environnement
11.1 Elimination des déchets de produits Conformément à l'article L.541-2 du Code de l'environnement, il appartient au détenteur du déchet d'en assurer ou d'en faire assurer l'élimination. Pour les équipements électriques et électroniques (" EEE ") professionnels concernés par le décret n° 2005-829 du 20 juillet 2005, conformément à l'article 18 dudit décret, la charge de l'organisation et du financement de l'enlèvement et du traitement des déchets issus de ces EEE mis sur le marché après le 13 août 2005 est transférée à l'Acheteur direct qui l'accepte. L'Acheteur direct s'engage à s'assurer, d'une part, de la collecte et de l'enlèvement des déchets issus des EEE objets de la vente, et, d'autre part, conformément à l'article 21 dudit décret, de leur traitement et de leur valorisation. Le non respect par l'Acheteur des obligations ainsi mises à sa charge peut entraîner l'application des sanctions pénales prévues par l'article 25 du décret 2005-829 à son encontre.
11.2 Dispositions applicables aux substances chimiques REACH
11.2.1 Pour les produits livrés après publication de la liste des substances candidates à l'autorisation au sens du Règlement REACH n°1907/2006 et de ses mises à jour, et conformément à l'article 33 al. 1 dudit Règlement, le Vendeur informe l'Acheteur via le site internet www.schneider-electric.com de la présence de ces substances candidates à plus de 0,1% en masse par masse rapporté au poids total, pour permettre l'utilisation dudit produit en toute sécurité.
11.2.2 Le vendeur garantit que les substances, seules ou contenues dans des préparations ou produits qu'il a incorporées pour la production considérée ont été utilisées conformément aux dispositions relatives à l'enregistrement, l'autorisation et à la restriction. Le Vendeur informera l'Acheteur, via ce même site internet, lorsqu'il en aura connaissance, des modifications de composition des produits/articles concernés.

XII - Garantie
12.1 Défectuosités ouvrant droit à la garantie.
Le Vendeur s'engage à remédier à tout défaut de fonctionnement des produits provenant d'un vice dans la conception, les matières ou la fabrication. Cette obligation ne s'applique pas en cas de défaut résultant :
- d'un entretien non conforme aux prescriptions du Vendeur ou, à défaut de telles prescriptions, aux règles de l'art, ou
- de conditions de stockage inadaptées, ou
- du non-respect des notices d'installation et/ou de raccordement.

Toute garantie est également exclue : pour les consommables et les remplacements ou les réparations qui résulteraient de l'usure normale des produits, de détériorations ou d'accidents provenant d'un défaut de surveillance des produits ou d'une utilisation de ceux-ci non conforme à leur destination et/ou aux prescriptions du Vendeur, et plus généralement pour tout incident dont la responsabilité n'incombe pas au Vendeur. La garantie ne pourra s'appliquer si des modifications ou des adjonctions ont été effectuées sur les produits par l'Acheteur sans l'accord exprès du Vendeur.
12.2 Le Vendeur ne fournit aucune garantie en ce qui concerne l'aptitude des produits à atteindre les objectifs que l'Acheteur s'est fixés dès lors que ces objectifs n'ont pas été expressément acceptés par le Vendeur.
12.3 Durée de la garantie
La garantie ne s'applique qu'aux vices qui se seront manifestés pendant une période de dix huit mois à compter de la livraison des produits au sens de la clause 6.1. La réparation, la modification ou le remplacement de pièces pendant la période de garantie ne peuvent avoir pour effet de prolonger le délai de garantie des produits.
12.4 Modalités d'exercice de la garantie
Dans le cadre de la présente garantie, le Vendeur remédie à ses frais, dans les meilleurs délais et par les moyens qu'il juge appropriés, aux vices décelés. Les pièces remplacées redeviennent la propriété du Vendeur et devront lui être restituées à première demande de sa part.
12.4.1 La garantie s'exerce au choix du Vendeur, soit par la mise à disposition de l'Acheteur d'un produit neuf de remplacement à titre gratuit, soit par la réparation du produit concerné dans les ateliers du Vendeur. Les pièces ou les produits défectueux sont alors renvoyés au Vendeur aux frais de l'Acheteur ; le Vendeur prenant en charge les frais de transport des produits de remplacement ou ayant fait l'objet d'une réparation. En aucun cas la garantie ne couvre les frais de recherche sur site de l'élément défectueux, démontage et remontage du produit dans son environnement.
12.4.2 Au cas où, compte tenu de la nature des produits, la réparation doit avoir lieu sur site, le Vendeur prend à sa charge les frais de main d'oeuvre relatifs à la réparation (sauf temps passé en attente et frais induits du fait de la non mise à disposition des produits).
12.5 Obligations de l'Acheteur
Pour pouvoir invoquer le bénéfice de la présente garantie, l'Acheteur doit aviser le Vendeur des vices qu'il impute aux produits dès la manifestation des défauts de fonctionnement, et fournir toutes justifications quant à la réalité de ceux-ci. Il doit donner au Vendeur toute facilité pour procéder à la constatation de ces défauts et pour y remédier ; il doit en outre s'abstenir, sauf accord exprès du Vendeur, d'effectuer ou de faire effectuer la réparation par un tiers.

XIII - Responsabilité
En aucun cas, le Vendeur ne pourra être tenu pour responsable de tout dommage indirect et/ou immatériel, tel que notamment manque à gagner, perte de profit ou perte de production. En tout état de cause la responsabilité du Vendeur est strictement limitée, quels que soient les causes ou l'objet de la réclamation, au montant HT de la commande

XIV – Contestations
La vente objet des présentes conditions et de la commande est régie par le droit français. Tout litige relatif à toute offre émise ou toute vente effectuée par le Vendeur, qui ne pourrait être réglé à l'amiable, sera dela compétence exclusive du tribunal de Commerce de Paris, et ce y compris en cas d'action en référé, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

COMPLÉMENTS APPLICABLES AUX SYSTÈMES

Aux conditions mentionnées ci-dessus s'ajoutent les conditions suivantes :
Par « système », on entend tout produit devant faire l'objet d'adaptations spécifiques aux besoins de l'Acheteur ou d'une installation effectuée par le Vendeur, ou tout ensemble de produits nécessitant une étude spécifique en vue d'en assurer la cohérence

I - Objet et étendue de l'offre
1 Les offres sont établies en fonction des spécifications fournies par l'Acheteur, lesquelles devront contenir toutes les données nécessaires à la détermination des caractéristiques du Système, en particulier :
- les fonctionnalités attendues du Système ;
- les conditions d'installation et d'environnement ;
- les nature et conditions des essais qui seront réalisés par l'Acheteur.

2 Sauf stipulation particulière, le délai d'option durant lequel le Vendeur reste engagé par son offre est de un mois à compter de la date d'émission de cette offre.
3 En cas de non-conclusion de la vente, les études et documents remis à l'appui de l'offre devront être restitués au Vendeur dans un délai maximal de 15 jours à compter de la date d'expiration de l'offre.
4 Dans le cas de complexité inhabituelle, l'offre précise la part des coûts d'études restant à la charge de l'Acheteur en cas de non conclusion de la vente.

II - Assistance technique lors de la mise en route
1 Sauf stipulation contraire, les prix du Vendeur ne comprennent ni le montage, ni la mise en route du Système, ni un éventuel lot de pièces de rechange.
2 Lors de toute intervention des techniciens du Vendeur sur le site d'installation du Système, la fourniture de l'énergie, des engins de manutention ou autres, des matières premières de toute sorte nécessaires aux prestations du Vendeur, sera à la charge de l'Acheteur.
3 Dans le cas où le Système vendu serait un automate, les pertes et rebus intervenant chez l'Acheteur pendant toute la durée de la mise au point du Système seront également à la charge de l'Acheteur.
4 Les adaptations du Système éventuellement nécessaires à son fonctionnement conforme aux caractéristiques contractuelles seront à la charge du Vendeur. A moins que ces adaptations ne soient rendues nécessaires par une insuffisance ou une erreur dans les informations communiquées par l'Acheteur, une modification de l'implantation du Système ou de son environnement. Dans cette hypothèse le coût des adaptations et le temps passé seront facturés à l'Acheteur.
5 Si, sur le site, l'intervention des spécialistes du Vendeur est retardée ou empêchée pour les raisons indépendantes de sa volonté, le déplacement, et/ou le temps d'attente et les frais induits seront facturés à l'Acheteur.

III - Essais
Les essais sont effectués dans les usines du Vendeur dans les conditions stipulées à la commande. Tout essai supplémentaire, qu'il soit réalisé dans les usines du Vendeur ou sur le site d'installation du Système, doit donner lieu à un accord exprès préalable du Vendeur et sera réalisé aux frais de l'Acheteur.

IV - Conditions de paiement
Dans le cadre d'un contrat à exécution échelonnée dans le temps, les acomptes sont, à défaut d'accord particulier, exigibles à la commande du Système à hauteur de 30 % du montant total HT de la commande, et payable à vue par virement bancaire à réception de la facture pro-forma émise par le Vendeur.

V - Garantie contractuelle
1 Au cas où la nature du Système s'opposerait à un retour tel que prévu à l'article 12.4.1 des Conditions Générales, les frais liés à l'intervention du personnel nécessaire à la remise en état du Système sur place ne seront pas facturés à l'Acheteur par le Vendeur, sauf frais de déplacement et/ou temps d'attente et frais induits dus à la non mise à disposition du Système par l'Acheteur.
2 Dans le cas où le Vendeur incorpore dans un Système des dispositifs ou appareils ou sous-ensembles qui ne sont pas de sa fabrication, l'étendue et la durée de la garantie seront celles accordées par leur fabricant ou vendeur.
3 La garantie mentionnée au point 12 ci-dessus ne s'applique pas en cas de défaut du fonctionnement du Système résultant de matières ou composants fournis ou imposés par l'Acheteur, ou d'une conception imposée par celui-ci.

Conception :
ComDCP, E. Froger, L. Gasmi, Pema.Co, Publicis

Réalisation :
ComDCP, Altavia Connexion

Photos :
P. Avavian, Schneider Electric

Dessins, schémas :
Ameg, Sédoc, 3D Vision

Photogravure :
Altavia Connexion

Edition :
Altavia Connexion

Cette certification apporte la garantie que les forêts sont récoltées légalement et gérées suivant des critères de gestion durable tenant compte de facteurs économiques, sociaux et environnementaux. Elle a, entre autres, pour objectif de ralentir la déforestation, la dégradation de la biodiversité et les coupes illégales et de garantir l'achat d'un papier fabriqué à partir de matières premières provenant de forêts gérées durablement.

Conception :
ComDCP, E. Froger, L. Gasmi

Réalisation :
ComDCP, Altavia Connexion, Pema

Photos :
P. Avavian, Schneider Electric

Dessins, schémas :
Ameg

Photogravure :
Altavia Connexion

Impression :
STIGE

Un engagement éco-responsable

Schneider Electric inscrit son développement dans le cadre des directives européennes RoHS et WEEE applicables depuis le 1er juillet 2006. Son offre intègre l'éco-conception de ses produits et services au bénéfice de tous.

Nous nous engageons bien au-delà du champ d'application de la directive européenne. L'ensemble de l'offre Basse Tension ne contiendra plus aucune des substances visées d'ici décembre 2008. Rien ne nous y oblige, sauf notre volonté de rester une entreprise exemplaire sur le plan du développement durable.

Tout ce que vous souhaitez savoir sur les deux directives européennes RoHS et WEEE, ainsi que sur l'engagement de Schneider Electric, se trouve sur le site :

www.schneider-electric.fr